



Rapport d'évaluation

Candidature auprès de l'Office fédéral du sport OFSPO à l'évaluation d'un site pour l'implantation d'un centre national de sports de neige (CNSN)

Index des modifications du rapport d'évaluation

Version:	Date:	Description	Auteur
1	16.12.2013	Validation	Comité de surveillance du projet
2	29.04.2014	La correction porte sur le critère K1 (Garantie d'enneigement) du premier niveau d'évaluation.	Comité de surveillance du projet

Sommaire

1.	Management Summary	6
2.	Procédure et objet des candidatures	11
2.1	Objet du document	11
2.2	Situation initiale	11
2.2.1	Procédure	11
2.2.2	Documentation de l'appel à candidature.....	11
2.2.3	Questions.....	11
2.3	Prestations recherchées	12
2.4	Objectifs de l'OFSPPO (exploitant du CNSN).....	12
2.5	Exigences	13
2.5.1	Offre en termes de locaux, de sport et de camps.....	13
2.5.2	Concept des installations.....	13
2.6	Evaluation des dossiers de candidature	15
2.6.1	Groupe d'évaluation.....	15
2.6.2	Déroulement de l'évaluation	16
3.	Résultats	17
3.1	Dossiers de candidature	17
3.2	Contrôle formel	17
3.3	Evaluation des critères du premier niveau	19
3.3.1	Critères du premier niveau d'évaluation	19
3.3.2	Méthode d'évaluation.....	19
3.3.3	Ajustement technique des dossiers de candidature (modélisation / comparabilité) ...	20
3.3.4	Résultats de l'évaluation des critères du premier niveau.....	21
3.4	Evaluation des critères du deuxième niveau	35
3.4.1	Critères du deuxième niveau d'évaluation	35
3.4.2	Méthode d'évaluation.....	36
3.4.3	Ajustement technique des dossiers de candidature (modélisation / comparabilité) ..	36
3.4.4	Résultats de l'évaluation des critères du deuxième niveau	38
3.5	Evaluation globale	54
4.	Annexe 1 – Exigences, offre et prestations du CNSN.....	59
4.1	Vue d'ensemble des modules.....	60
4.2	Module A: installations de sports de neige.....	61
4.3	Module B: infrastructure «séjour» du centre	62
4.4	Module C: infrastructure «sport» du centre.....	63
4.5	Module D: possibilités de sports de montagne et de plein air	64
4.6	Module E: autres offres de sports et de loisirs.....	64
5.	Annexe 2 – Objectifs généraux, critères, sous-critères et pondération correspondante	65
6.	Annexe 3 – Vue d'ensemble des documents connexes	67

Liste des tableaux

Tableau 1:	Résultats de l'évaluation des critères des premier et deuxième niveaux	6
Tableau 2:	Vue d'ensemble des participants à la procédure de candidature	17
Tableau 3:	Vue d'ensemble des objectifs et des critères du premier niveau d'évaluation	19
Tableau 4:	Résultats de l'évaluation des critères du premier niveau	21
Tableau 5:	Nombre de points obtenus et classement des candidats suite à l'évaluation des critères de l'objectif K1: «Garantie d'enneigement»	24
Tableau 6:	Nombre de points obtenus et classement des candidats suite à l'évaluation des critères de l'objectif K2: «Bonne desserte à l'intérieur du site»	26
Tableau 7:	Nombre de points obtenus et classement des candidats suite à l'évaluation des critères de l'objectif K3: «Bonne accessibilité du site»	31
Tableau 8:	Aperçu du temps de trajet moyen avec les TP et un TIM et nombre d'écarts	32
Tableau 9:	Vue d'ensemble des objectifs et des critères du deuxième niveau d'évaluation	35
Tableau 10:	Résultats de l'évaluation des critères du deuxième niveau	38
Tableau 11:	Nombre de points obtenus et classement des candidats suite à l'évaluation des critères de l'objectif K1: «Bonne réponse aux besoins dans le domaine des immeubles et des infrastructures (modules A à E)»	42
Tableau 12:	Nombre de points obtenus et classement des candidats suite à l'évaluation des critères de l'objectif K2: «Utilisation parcimonieuse des ressources financières»	47
Tableau 13:	Vue d'ensemble des coûts d'investissement bruts et nets dans le CNSN	48
Tableau 14:	Nombre de points obtenus et classement des candidats suite à l'évaluation du critère K2.1: «Faible investissement de capitaux»	49
Tableau 15:	Vue d'ensemble des dépenses courantes annuelles relatives au CNSN	49
Tableau 16:	Vue d'ensemble du coût total des offres forfaitaires	50
Tableau 17:	Classement établi pour les offres de prestations hivernales et estivales	50
Tableau 18:	Nombre de points obtenus et classement des candidats suite à l'évaluation du critère K2.3: «Offres de prestations/Utilisation des extérieurs/Offres forfaitaires»	51
Tableau 19:	Nombre de points obtenus et classement des candidats suite à l'évaluation des critères de l'objectif K3: «Bonne prise en compte des impératifs politiques»	52
Tableau 20:	Résultats de l'évaluation des critères des premier et deuxième niveaux	54
Tableau 21:	Evaluation globale des 18 critères des premier et deuxième niveaux	58

Liste des figures

Figure 1:	Présentation générale des 9 candidats avec les 7 objectifs généraux des premier et deuxième niveaux d'évaluation	7
Figure 2:	Notes et points obtenus pour les 7 critères du premier niveau	22
Figure 3:	Evaluation des critères de l'objectif K1: «Garantie d'enneigement des installations de sports de neige et de l'infrastructure «séjour» du centre»	24
Figure 4:	Evaluation de l'objectif K2: «Bonne desserte à l'intérieur du site», critères K2.1 et K2.2	26
Figure 5:	Evaluation des critères de l'objectif K3: «Bonne accessibilité du site avec les TP et un TIM dans un cadre de 4 et 3 heures, respectivement»	31
Figure 6:	Evaluation des critères de l'objectif K4: «Bonne/rapide disponibilité des infrastructures»	32
Figure 7:	Notes et points obtenus pour les 11 critères du deuxième niveau	39
Figure 8:	Evaluation de l'objectif K1: «Bonne réponse aux besoins dans le domaine des immeubles et des infrastructures», critères K1.1, K1.2, K1.3, K1.4 et K1.5	43
Figure 9:	Evaluation de l'objectif K2: «Utilisation parcimonieuse des ressources financières», critères K2.1, K2.2 et K2.3	47
Figure 10:	Evaluation de l'objectif K3: «Bonne prise en compte des impératifs politiques», critères K3.1, K3.2 et K3.3	52
Figure 11:	Présentation générale des 9 candidats avec les 18 critères des premier et deuxième niveaux d'évaluation	56

Rapport d'évaluation

Le présent rapport présente les résultats de l'évaluation des dossiers de candidature déposés pour l'implantation d'un centre national de sports de neige (CNSN). L'organisation et le déroulement de la procédure d'évaluation sont également décrits. Il existe en outre un grand nombre de documents connexes qui précisent les modalités d'attribution des notes et d'évaluation détaillée des critères. Il s'agit notamment de la grille d'évaluation (définit les caractéristiques/valeurs de référence d'un critère présidant à l'attribution d'une note) et du barème de notation (définit le nombre de points et la pondération de chaque aspect dans la note).

Les annexes jointes au présent rapport sont désignées par un numéro, celles contenues dans le dossier d'évaluation étant identifiées par des lettres. Une liste des autres documents pertinents est fournie au chapitre 6 - annexe 3.

Rapport rédigé par le groupe faîtier

ANS Architekten und Planer SIA AG
Andreas Lüscher, Jürg Scheidegger
Hauptstrasse 14, 3076 Worb

armasuisse Immobilier
Edgar Strahm, Marcel Scheidegger, Walter Däppen,
Blumenbergstrasse 39, 3003 Berne

BSB + Partner, Ingenieure und Planer AG
Olivier Wetterwald
Leutholdstrasse 4, 4562 Biberist

Office fédéral du sport OFSPO
Mathias Rüedi, Rudolf Zesiger
Route principale 247, 2532 Macolin

Validé par le comité de surveillance du projet

Comité de direction de l'OFSPO: Matthias Remund (directeur), Walter Mengisen (directeur suppléant), Jörg Annaheim (vice-directeur, chef de l'unité Politique du sport et ressources internes), Bixio Caprara (chef du CST), Urs Mäder (chef de la section Sport d'élite), Hanspeter Wägli (chef du CSM), Pierre-André Weber (chef de l'unité Sport des jeunes et des adultes)

Représentants d'armasuisse Immobilier: Martin Stocker, directeur

Experts: Cornel Hollenstein (vice-directeur de Swiss Olympic), Christian Koch (directeur de la section Sport, répondant du sport pour le canton d'Argovie, représentant CDIP), Markus Wolf (directeur technique de Swiss Ski), Oskar Wyss (professeur en management et en immobilier)

Liste des abréviations

CDIP	Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CNSN	Centre national de sports de neige
CSM	Centre national de sport de Macolin
CST	Centre sportif de Tenero
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
E/R	Entretien/Rénovation
OFSPO	Office fédéral du sport
TIM	Transport individuel motorisé
TP	Transports publics
TSH	Thurgauer Schaffhauser Höhenklinik

Formulation neutre

Pour une meilleure lisibilité, seule la forme masculine est employée ici. Elle se réfère toutefois indifféremment aux individus des deux sexes.

1. Management Summary

A l'issue de l'évaluation globale (critères des premier et deuxième niveaux), le classement¹ des 9 candidats éligibles est le suivant:

Tableau 1: Résultats de l'évaluation des critères des premier et deuxième niveaux

Canton/commune	Points	Δ/critères
Canton des Grisons, Lenzerheide	774,48	0%
Canton d'Uri, commune d'Andermatt	762,04	- 1,6%
Canton des Grisons, S-chanf	735,05	- 5,1%
Canton d'Obwald, Engelberg	675,93	- 12,7%
Canton du Valais, Fiesch	671,58	- 13,3%
Canton des Grisons, Davos	619,71	- 20,0%
Canton de Saint-Gall, Wildhaus	609,13	- 21,3%
Canton de Berne, Grindelwald	588,63	- 24,0%
Canton du Valais, Crans-Montana	568,78	- 26,6%

Ce tableau montre que quatre catégories de candidats peuvent être formées. A l'issue de l'évaluation globale des 7 objectifs généraux, les sites de Lenzerheide et d'Andermatt devancent de plus de 10% les candidats classés troisième et quatrième (catégorie II: Engelberg, Fiesch) et surclassent Davos (5^e place) de 18% (catégorie III). La quatrième catégorie correspond aux candidats qui ont obtenu une note inférieure à 2 à l'un des objectifs généraux du premier niveau et/ou qui ne totalisent pas les 300 points requis pour ce niveau d'évaluation.

Les résultats individuels obtenus par chaque candidat sont présentés dans un diagramme de Kiviat. Les axes 1 à 4 représentent le premier niveau d'évaluation, le deuxième correspondant aux axes 5 à 7. La partie en bleu ciel indique le nombre maximal de points pouvant être obtenus pour chaque objectif général, le bleu foncé correspondant au nombre de points obtenus par le candidat. Le chiffre en vert suivi de la mention «pl.» indique la position du candidat dans le classement pour le critère concerné. Correspondance des différents axes:

Critères du premier niveau d'évaluation

- 1: Garantie d'enneigement des installations de sports de neige et de l'infrastructure «séjour» du centre
- 2: Courts temps de déplacement à l'intérieur du site (considération locale)
- 3: Bonne accessibilité avec les TP et un TIM (perspective nationale)
- 4: Bonne/rapide disponibilité des infrastructures

Critères du deuxième niveau d'évaluation

- 5: Bonne réponse aux besoins dans le domaine des immeubles et des infrastructures (modules A à E)
- 6: Utilisation parcimonieuse des ressources financières
- 7: Bonne prise en compte des impératifs politiques

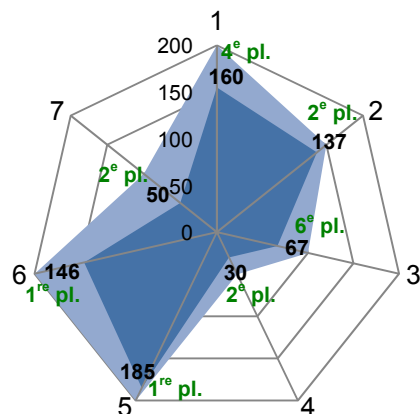
¹

Classement des candidats évalués. Les candidats en rouge ne figurent pas dans le classement. Ils ont obtenu une note inférieure à 2 à l'un des objectifs généraux du premier niveau et/ou ne totalisent pas le nombre minimum de points requis (300) pour ce niveau d'évaluation. En vertu des exigences formelles précisées dans la documentation de l'appel à candidature, ces candidats ne sont pas éligibles au deuxième niveau d'évaluation. Par souci d'exhaustivité et de transparence, les critères du deuxième niveau ont cependant tout de même été évalués pour ces candidats.

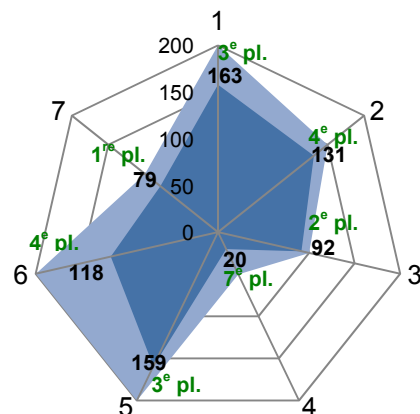
Figure 1: Présentation générale des 9 candidats avec les 7 objectifs généraux des premier et deuxième niveaux d'évaluation

Catégorie I

Lenzerheide (1^{re} place – 774 points)

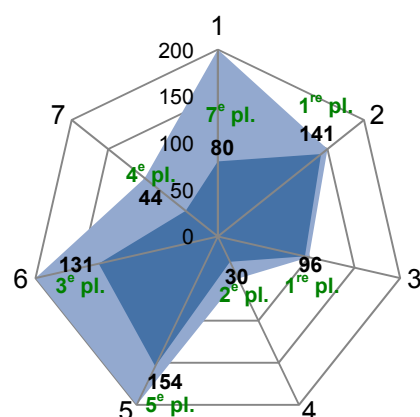


Andermatt (2^e place - 762 points)

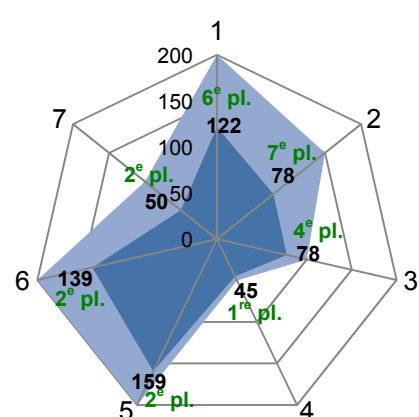


Catégorie II

Engelberg (3^e place – 676 points)

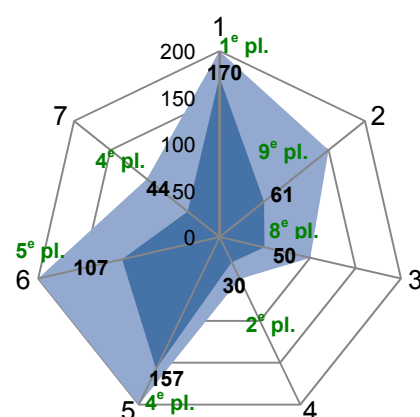


Fiesch (4^e place – 672 points)

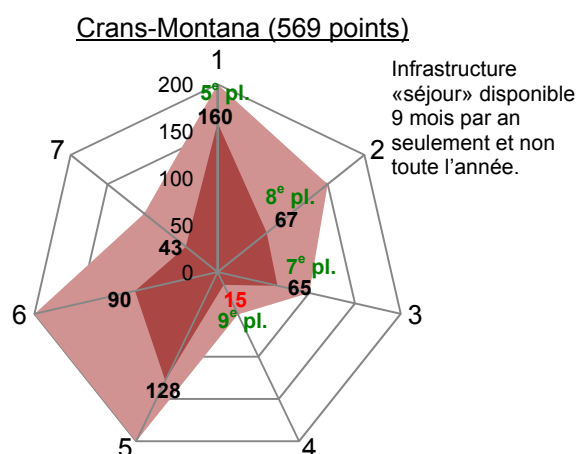
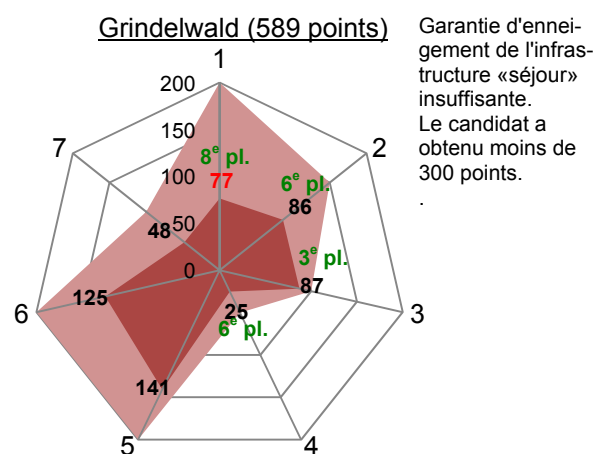
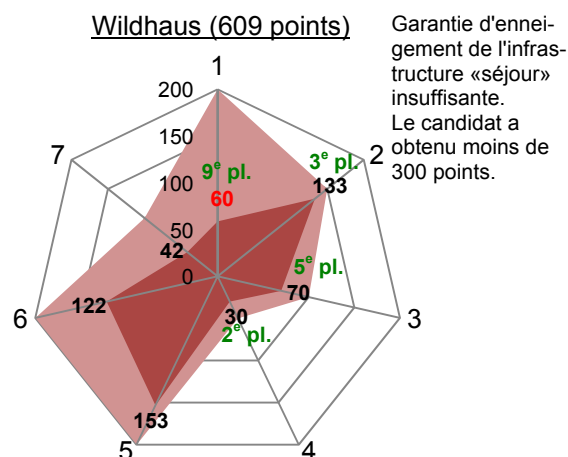
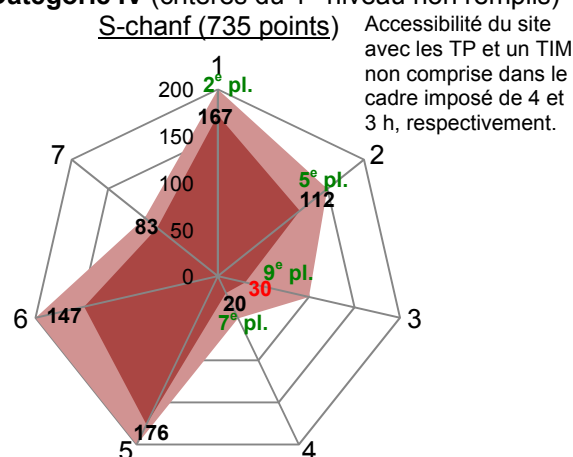


Catégorie III

Davos (5^e place – 620 points)



Catégorie IV (critères du 1^{er} niveau non remplis)



Catégorie I: pour les sites de Lenzerheide et d'Andermatt, les résultats de l'évaluation globale des 7 objectifs généraux sont très proches. Ces deux candidats devancent de plus de 10% les sites classés troisième et quatrième (Engelberg, Fiesch). Ces deux sites n'ont obtenu qu'une seule note inférieure à 2 sur les 18 critères examinés. Le site de Lenzerheide ne dispose pas d'immeubles appartenant à la Confédération (note de 1). A Andermatt, l'offre de prestations estivales est légèrement «insuffisante» (note de 1,91) par rapport aux autres candidats en raison de l'absence d'activités sportives proposées durant l'été.

Le diagramme de Kiviat établi pour le site de Lenzerheide montre que ce candidat arrive en 1^{re} et en 2^e position pour la plupart des critères. Au niveau de la garantie d'enneigement (4^e place), l'écart avec le candidat classé premier (Davos) est de 10 points. Le principal point faible du site de Lenzerheide par rapport aux autres candidats est l'accessibilité avec les TP et un TIM. Pour ce critère, le site de Lenzerheide finit 6^e, avec 67 points.

Le diagramme de Kiviat établi pour Andermatt montre que ce candidat est toujours dans le trio de tête – ou au minimum à la 4^e place – pour tous les objectifs généraux examinés. Seule exception: la rapide disponibilité des infrastructures (7^e place), moins bien notée en raison des incertitudes liées au concept de stationnement de l'armée. Andermatt satisfait au critère de la garantie d'enneigement et arrive 3^e, avec 163 points. Sur les questions de la desserte à l'intérieur du site et de l'utilisation parcimonieuse des ressources financières, le candidat occupe la 4^e place du classement. Concernant l'accessibilité, Andermatt arrive 2^e, derrière Engelberg, avec 92 points. La commune est en 3^e position pour ce qui est de l'objectif concernant une «bonne réponse aux besoins dans le domaine des immeubles et des infrastructures» (159 points). Dans la mesure où Andermatt dispose d'immeubles appartenant à la Confédération, la commune répond bien aux impératifs politiques formulés et occupe la tête du classement sur ce point, avec 79 points.

Catégorie II: globalement, Engelberg et Fiesch ont obtenu des résultats très proches. A l'issue de l'évaluation des 18 critères, Engelberg (3^e) affiche deux notes inférieures à 2 contre trois pour Fiesch (4^e). Les deux sites ont obtenu une note supérieure à 2 pour cet objectif général.

L'un des principaux points faibles d'Engelberg par rapport aux autres candidats de la catégorie I réside dans la note relative à la garantie d'enneigement, l'infrastructure «séjour» du centre étant située à 1000 m d'altitude. Au niveau de l'objectif général de «garantie d'enneigement», Engelberg a ainsi obtenu 80 points de moins que les autres candidats de la catégorie I et occupe la 7^e place du classement. Comme Lenzerheide, le site ne dispose pas d'immeubles de la Confédération (note de 1). En revanche, Engelberg remplit parfaitement les autres objectifs fixés. La desserte à l'intérieur du site entre les différents modules (A à E) est excellente. Sur ce point, le candidat occupe la 1^{re} place (141 points), suivi de Lenzerheide (137 points). Engelberg bénéficie d'une situation centrale et offre les temps de trajet les plus courts (1^{re} place avec 96 points). Andermatt pointe en 2^e position, avec 92 points.

Sur le plan de la rapide disponibilité des infrastructures, Engelberg occupe la 2^e place du classement (projet de construction des infrastructures «séjour» et «sport» du centre). Concernant la «bonne réponse aux besoins dans le domaine des immeubles et des infrastructures», Engelberg est 5^e, avec 154 points. L'écart avec les communes d'Andermatt (3^e place, 159,30 points), de Fiesch (2^e place, 159,33) et de Davos (4^e place, 157 points) est très faible (Δ de 5 points). Seul le site de Lenzerheide, qui affiche 185 points (1^{re} place), se détache légèrement des candidats susmentionnés (Δ d'environ 28 points). L'écart entre les sites de Lenzerheide et d'Engelberg n'est pas lié aux infrastructures «séjour» et «sport» du centre, mais à l'évaluation des critères relatifs aux «installations de sports de neige», aux «possibilités de sports de montagne et de plein air» ainsi qu'aux «autres offres de sports et de loisirs». Engelberg se classe 3^e sur la question d'une utilisation parcimonieuse des ressources financières (131 points). L'écart entre Lenzerheide (146 points, 1^{re} place) et Fiesch (139 points, 2^e) est d'à peine 15 points. Cette différence est due au fait que le canton d'Obwald et la commune d'implantation ne sont pas encore en mesure de fournir des données chiffrées concrètes en francs suisses sur leur contribution financière au CNSN.

Fiesch a également été moins bien noté que les candidats de la catégorie I pour ce qui est de la garantie d'enneigement et arrive en 6^e position avec 122 points (Δ d'env. 38 points). Le village de vacances de Fiesch se situe à 1060 m d'altitude. Les temps de déplacement entre les différents modules (p. ex. piste de ski de fond, biathlon, remontées mécaniques, salle de grimpe, salle de musculation) sont nettement plus longs que sur les autres sites, dont le projet prévoit la construction d'une nouvelle infrastructure (Lenzerheide, Engelberg) ou l'utilisation d'une caserne située à proximité des remontées mécaniques et du réseau de pistes de ski de fond (Andermatt). Avec 78 points, Fiesch arrive en 7^e position (Δ d'env. 55 points). En ce qui concerne l'accessibilité du site, Fiesch occupe la 4^e place du classement, avec 87 points. Seuls les sites d'Engelberg, d'Andermatt et de Grindelwald offrent une meilleure accessibilité avec les TP et un TIM. Le village de vacances de Fiesch existant déjà, le CNSN pourrait être mis en service à très court terme. Au niveau de la rapide disponibilité des infrastructures, il convient de souligner que, conformément aux spécifications, l'affectation prévue requiert l'éviction d'autres utilisateurs du site et le transfert des camps scolaires existants. Les hébergements proposés sont déjà utilisés aujourd'hui dans un cadre sportif. Compte tenu des données disponibles, le coût du transfert n'a pas été calculé (cf. S-chanf). Sur ce plan, Fiesch arrive en tête (45 points), suivi de Lenzerheide et d'Engelberg (30 points). Concernant les objectifs généraux du deuxième niveau (axes 5 à 7 du diagramme de Kiviati), Fiesch obtient la 2^e place du classement. Bien que Fiesch arrive 2^e sur la question d'une «utilisation parcimonieuse des ressources financières», il faut souligner que le modèle de financement «convention de prestations et nouveau bâtiment» crée certaines dépendances non négligeables.

Catégorie III: Davos a obtenu 18% de points de moins que les candidats de la catégorie I. Le site occupe toutefois le 1^{er} rang du classement pour ce qui est de l'objectif

général «garantie d'enneigement», et le 2^e rang pour l'objectif «rapide disponibilité des infrastructures». L'infrastructure du centre peut être mise à disposition dans les mêmes délais qu'à Lenzerheide et à Engelberg. Le dossier de candidature déposé par Davos présente des inconvénients majeurs par rapport aux candidats des catégories I et II au niveau de la desserte à l'intérieur du site. L'ancienne *Thurgauer Schaffhauser Höhenklinik* (TSH) est proposée comme lieu d'implantation de l'infrastructure «séjour». La salle de sport triple doit quant à elle être construite sur le site du gymnase. Compte tenu de l'étendue géographique du site de Davos et de la situation de la *Höhenklinik*, il faut mettre en place une navette pour relier l'infrastructure «séjour» du centre et les autres installations. Les trajets à pied sont pour ainsi dire exclus. En termes de desserte à l'intérieur du site, Davos arrive 9^e, avec 61 points (Δ de 80 points par rapport à Engelberg). En ce qui concerne l'accessibilité nationale, Davos arrive en 8^e position, avec 50 points. Concernant la satisfaction élevée aux besoins en termes d'immeubles et d'infrastructures, Davos marque des points surtout au niveau des «installations de sports de neige», des «possibilités de sports de montagne et de sports de plein air» et des «autres offres de sports et de loisirs». Par contre, le concept des infrastructures «séjour» et «sport» du centre a été beaucoup moins bien noté que celui des candidats des catégories I et II. La TSH doit être rachetée par la Confédération, entièrement rénovée et complétée par un nouveau bâtiment. L'emplacement destiné à accueillir la salle de sport triple est par ailleurs critiquable. Ces facteurs ont eu une influence négative sur la note relative à une «utilisation parcimonieuse des ressources financières». Pour ce critère, le site de Davos arrive ainsi en 5^e position, avec 107 points. Le site a obtenu une note inférieure à 2 à trois des 18 critères évalués.

Catégorie IV: S-chanf, Wildhaus, Grindelwald et Crans-Montana ont obtenu une note inférieure à 2 à l'un des critères du premier niveau et/ou ne totalisent pas le nombre minimal de points requis (300) pour ce niveau d'évaluation. Conformément à la documentation de l'appel à candidature, ces sites ne sont pas éligibles au deuxième niveau d'évaluation et ne figurent pas dans le classement. Les mauvaises notes obtenues (moins de 2) sont justifiées en page 8.

2. Procédure et objet des candidatures

2.1 Objet du document

Le présent document décrit la procédure de candidature ainsi que l'organisation, le déroulement et les résultats de l'évaluation

2.2 Situation initiale

2.2.1 Procédure

Pour permettre une évaluation exhaustive des sites qui seraient susceptibles d'accueillir ce centre, les candidatures de tous les cantons ont été sollicitées. Les candidats (cantons) ne fournissent pas une prestation au sens du système de marchés publics (accord de l'OMC du 01.01.1996). La loi fédérale sur les marchés publics (LMP) ou l'ordonnance connexe (OMP) ne s'appliquent donc pas ici.

La procédure s'appuie sur les objectifs (p. ex. transparence, égalité de traitement) et sur les conditions cadres de la LMP/l'OMP. L'OFSPO souhaite organiser le processus de candidature de la façon la plus claire, tangible et transparente possible afin que les résultats soient intelligibles pour les cantons et les communes d'implantation.

La procédure s'est déroulée en deux temps. Les candidats devaient obtenir un minimum de 300 points pour accéder au 2^e niveau d'évaluation. Toute note inférieure à 2 attribuée au 1^{er} niveau d'évaluation était par ailleurs éliminatoire.

2.2.2 Documentation de l'appel à candidature

La documentation de l'appel à candidature comprend les documents suivants:

- Partie A: Description générale
- Partie B: Descriptif des prestations
- Partie C: Dossier de candidature (formulaire de dépôt des candidatures)

2.2.3 Questions

Deux cycles ont été organisés pour permettre aux candidats de poser leurs questions au groupe d'évaluation. Pour le premier cycle, les questions devaient être envoyées par courrier ou par voie électronique avant le 28 juin 2013 à 17h00, à l'adresse mentionnée dans la documentation de l'appel à candidature. Les 53 questions réceptionnées dans ce cadre ont été traitées par le groupe d'évaluation. Les réponses ont été communiquées par écrit. La liste anonymisée des questions-réponses a été transmise le 5 juillet 2013 à tous les candidats, par courriel ou par voie postale.

Pour le deuxième cycle, les questions devaient être envoyées par courrier ou par voie électronique avant le 30 août 2013 à 17h00. Au total, 47 questions ont été réceptionnées dans ce cadre. La liste anonymisée des questions-réponses a été transmise le 6 septembre 2013 à tous les candidats, par courriel ou par voie postale. La liste des questions-réponses est disponible dans le dossier d'évaluation, annexe IJ.

2.3 Prestations recherchées

L'OFSPO exploite, à Macolin et Tenero, des centres d'entraînement, de cours et de formation. Ces centres sont ouverts à la haute école, ainsi qu'aux fédérations, clubs et établissements scolaires du pays.

Il lui manque en revanche un centre de sports de neige pour promouvoir les sports d'hiver. Un centre national de sports de neige (CNSN) s'inscrit, au même titre que les centres de Macolin et de Tenero, dans la stratégie d'encouragement du sport de masse et du sport d'élite de la Confédération, et permet de compléter les activités déployées jusqu'ici.

L'OFSPO a donc jeté les bases d'une étude sur la faisabilité d'un tel centre au cours de l'été 2012. Comme Andermatt accueille, depuis déjà quelques années et avec succès, des formations en sports de neige et en alpinisme, l'examen de ce site a été privilégié. Au cours de l'automne qui a suivi, l'OFSPO a présenté le projet aux répondants cantonaux du sport à l'occasion de leur conférence régionale. Par la suite, plusieurs cantons ont signalé qu'ils étaient intéressés aussi par ce projet. Deux interpellations ont donc été déposées, l'une au Conseil national et l'autre au Conseil des Etats. Dans sa réponse à ces interventions, le Conseil fédéral a fait savoir qu'il allait étudier d'autres possibilités d'implantation que celle d'Andermatt, d'où la procédure de candidature lancée par le DDPS.

Cette procédure doit permettre d'évaluer la faisabilité d'un centre national de sports de neige sur les sites candidats.

2.4 Objectifs de l'OFSPO (exploitant du CNSN)

Les objectifs suivants sont poursuivis dans le cadre du projet de «Centre national de sports de neige»:

- Le centre doit s'adresser de manière indifférenciée à trois groupes cibles. Il s'agit premièrement d'offrir aux écoles des conditions optimales pour la réalisation de camps de sports de neige à des prix avantageux. Il faut ensuite pouvoir dispenser dans ce centre des cours de formation continue et de base dans le domaine des sports de neige. Enfin, le CNSN doit satisfaire aux exigences du sport d'élite. Dans ce but, le centre doit disposer d'infrastructures et d'offres de prestations de service appropriées. En ce sens, les centres de sport de Macolin et de Tenero constituent une référence.
- L'exploitation du CNSN ne doit pas être limitée à l'hiver, mais doit être maintenue en été – soit toute l'année. En été, il peut accueillir, par exemple, des cours J+S, des formations pour la relève, des camps pour les jeunes, etc.
- Le site doit se prêter à la pratique des sports suivants: ski alpin, snowboard, ski de fond, biathlon, randonnées à skis.
- Pour la période estivale, la priorité portera sur les sports suivants: sport de camp/trekking, escalade sportive, alpinisme, cyclisme, handball, volleyball, etc.

Le rapport entre les coûts d'investissement et d'exploitation doit être optimal. Lors de l'évaluation du site, il convient donc d'établir si celui-ci dispose déjà de bâtiments d'infrastructure adaptés pouvant être réaffectés et si la ou les commune(s) et le(s) canton(s) concernés contribuent financièrement aux investissements.

2.5 Exigences

2.5.1 Offre en termes de locaux, de sport et de camps

Considérant les objectifs, le potentiel de marché et les besoins du groupe cible, le CNSN devrait offrir les prestations suivantes:

Infrastructure générale

- Installations de sports de neige – module A (cf. chapitre 4.2)
- Infrastructure «séjour» du centre – module B (cf. chapitre 4.3)
- Infrastructure «sport» du centre – module C (cf. chapitre 4.4)
- Possibilités de sports de montagne et de plein air – module D (cf. chapitre 4.5)
- Autres offres de sports et de loisirs – module E (cf. chapitre 4.6)

Offre forfaitaire pour camps de sports de neige

Les écoles doivent pouvoir bénéficier d'une offre forfaitaire de 5 jours. Cette offre doit contenir les éléments suivants:

- Prix: entre 300 et 350 francs par enfant/jeune

Sont compris dans le prix:

- Le transport du lieu de résidence au centre et vice-versa
- Le forfait des remontées mécaniques pour 5 jours (du lundi au vendredi)
- Le prêt de matériel sur 2 demi-journées pour pratiquer d'autres sports de neige
- Quatre nuit dans des chambres à plusieurs lits
- La pension complète du lundi midi au vendredi midi
- Deux soirées événementielles par semaine

2.5.2 Concept des installations

Dans la mesure où le centre doit être utilisé toute l'année, il convient d'accorder une grande importance aux processus d'exploitation sur le site. Le concept des installations doit prévoir les trois complexes suivants:

Module B:

- Locaux d'hébergement et de restauration situés le plus près possible les uns des autres et reliés entre eux. Une cuisine centrale, des espaces de stockage et de vente ainsi que des consignes et des locaux de séchage en font également partie.
- Bureaux et salles de cours, également regroupés. Font partie de ces aménagements les archives, les locaux de stockage du matériel d'enseignement et, éventuellement, les vestiaires du personnel.
- Ateliers, espaces de stockage pour le matériel, garages pour véhicules et engins ainsi que places de stationnement.

Il convient en outre de veiller à une combinaison adéquate des installations sportives et à une disposition pratique des locaux. Les surfaces d'exploitation annexes doivent être rattachées tant au complexe d'hébergement et de restauration qu'au complexe sportif.

Considérant l'ensemble des conditions cadres, les objectifs généraux suivants constituent la grille d'évaluation de 1^{er} niveau pour le choix du site du CNSN:

- Objectif général 1: garantie d'enneigement

L'enneigement doit être garanti sur les pistes de novembre à avril. L'infrastructure du centre doit également être enneigée pour garantir aux utilisateurs une expérience hivernale complète et un accès direct aux sports de neige.

- Objectif général 2: bonne desserte à l'intérieur du site

La distance entre l'infrastructure du centre et les infrastructures sportives (p. ex. les remontées mécaniques) doit être la plus courte possible.

- Objectif général 3: bonne accessibilité

Le site doit bénéficier de la situation la plus centrale possible en Suisse en termes d'accessibilité. Le centre national de sports de neige doit pouvoir être accessible rapidement toute l'année tant avec les transports publics que privés.

- Objectif général 4: bonne disponibilité

Il doit être possible d'exploiter sur le site une infrastructure répondant le mieux possible aux besoins en la matière ainsi qu'en termes de locaux et de concrétiser les objectifs définis.

Pour parvenir à la solution la plus économique et la plus rapidement réalisable possible, la priorité sera donnée aux sites qui disposent déjà des immeubles nécessaires ou de bâtiments pouvant être réaffectés. La participation de la commune et du canton concernés aux investissements constitue également un point important.

Le site devra comporter le plus grand nombre possible d'installations d'hiver, d'été et de sports en salle, accompagnées des droits d'exploitation correspondants. Des installations telles que des salles de sport triples, des salles de grimpe, des salles de musculation, etc., doivent exister à proximité du site.

Vous trouverez au chapitre 4, annexe 1 de ce rapport d'évaluation une vue d'ensemble des différents modules du CNSN (besoins en termes d'infrastructures et de locaux).

2.6 Evaluation des dossiers de candidature

2.6.1 Groupe d'évaluation

Membres du comité de surveillance du projet:

- *Comité de direction de l'OFSPO*
 - Matthias Remund, directeur
 - Walter Mengisen, directeur suppléant
 - Jörg Annaheim, vice-directeur, chef de l'unité Politique du sport et ressources internes
 - Bixio Caprara, chef du CST
 - Urs Mäder, chef de la section Sport d'élite
 - Hanspeter Wägli, chef du CSM
 - Pierre-André Weber, chef de l'unité Sport des jeunes et des adultes
- *Représentant d'armasuisse Immobilier*
 - Martin Stocker, directeur
- *Experts*
 - Cornel Hollenstein, vice-directeur de Swiss Olympic
 - Christian Koch, directeur de la section Sport, répondant du sport pour le canton d'Argovie
 - Markus Wolk, directeur technique de Swiss Ski
 - Oskar Wyss, professeur en management et en immobilier

Membres du groupe faîtière:

- Rudolf Zesiger, responsable du projet de l'OFSPO
- Walther Däppen, armasuisse Immobilier
- Andeas Lüscher, ANS Architekten
- Stefan Ritschard, ANS Architekten
- Mathias Rüedi, OFSPO
- Jürg Scheidegger, ANS Architekten
- Marcel Scheidegger, armasuisse Immobilier
- Edgar Strahm, armasuisse Immobilier
- Olivier Wetterwald, BSB+Partner

Autres experts en sports de neige

- Domenic Dannenberger, OFSPO
- Urs Rüdisühli, OFSPO

2.6.2 Déroulement de l'évaluation

L'évaluation des dossiers de candidature s'est déroulée selon les modalités suivantes:

1. Ouverture des dossiers de candidature
2. Contrôle formel (exigences formelles et conditions de participation)
3. Examen préliminaire des critères du premier niveau par le groupe faïtier
4. Evaluation provisoire des critères du premier niveau par le comité de surveillance du projet (réunion des 21 et 22 octobre 2013)
5. Vérification de la garantie d'enneigement des sites par le SLF de Davos
6. Organisation des visites sur place et identification des questions en suspens au premier et au deuxième niveau d'évaluation
7. Réalisation des visites sur site avec réponses aux questions transmises au préalable par les candidats au groupe d'évaluation. Établissement d'un procès-verbal des visites sur site comprenant une liste des questions-réponses (cf. annexe K)
8. Ajustement technique des dossiers de candidature (modélisation)
9. Attribution d'une note définitive pour les critères du premier niveau d'évaluation
10. Décision du comité de surveillance du projet sur la suite à donner ou sur les candidats qui n'ont pas répondu aux critères du premier niveau d'évaluation
11. Examen préliminaire des critères du deuxième niveau par le groupe faïtier
12. Évaluation définitive des critères des premier et deuxième niveaux par le comité de surveillance du projet (réunion du 2 décembre 2013)
13. Catégorisation et classement des candidats (réunion du 3 décembre 2013)
14. Rédaction du rapport d'évaluation
15. Quitus du rapport d'évaluation par le comité de surveillance du projet
16. Communication du rapport d'évaluation au responsable du DDPS

3. Résultats

3.1 Dossiers de candidature

La procédure de candidature a été bien accueillie. Sur 26 cantons, 6 à 7² ont participé à l'évaluation. Au total, 10 dossiers de candidature ont été déposés dans les délais avant le 30.09.2013. 19 cantons n'ont pas participé à la procédure d'évaluation.

L'ouverture des dossiers a été effectuée par Rudolf Zesiger (OFSPO) et Olivier Wetterwald (BSB+Partner, Ingenieure und Planer AG). Les 10 dossiers de candidature transmis ont été ouverts le 03.10.2013. Le respect du délai de dépôt a été contrôlé au préalable et consigné dans le procès-verbal de l'ouverture des dossiers. Ce document est fourni à l'annexe F du dossier d'évaluation.

Tableau 2: Vue d'ensemble des participants à la procédure de candidature

Canton/commune (par ordre alphabétique)
Canton de Berne, commune de Grindelwald
Canton des Grisons, commune de Davos
Canton des Grisons, commune de S-chanf
Canton des Grisons, commune de Vaz/Obervaz (Lenzerheide)
Canton d'Obwald, commune d'Engelberg
Canton de Saint-Gall, commune de Wildhaus-Alt St. Johann
Canton d'Uri, commune d'Andermatt
Canton de Vaud, commune d'Ormont-Dessus (Les Diablerets)
Canton du Valais, commune de Montana (Crans-Montana)
Canton du Valais, commune de Fiesch

3.2 Contrôle formel

Un contrôle formel des dossiers de candidature a été effectué après l'ouverture de ces derniers en vue de vérifier les points suivants:

- Dossier complet (tous les documents requis ont été transmis)
- Exhaustivité des modules requis (absence de variantes ou offres incomplètes)
- Dossier de candidature rédigé dans l'une des trois langues officielles

Le dossier de la commune d'Ormont-Dessus (Les Diablerets) n'a pas passé l'épreuve du contrôle formel et n'a donc pas été retenu pour la suite de la procédure. Largement incomplet, il n'a pas pu être évalué. La commune en a été officiellement informée le 26 octobre 2013. Il manquait notamment des informations sur les critères suivants:

- 1^{er} niveau, objectif 1 – Garantie d'enneigement pour les modules A1 à A3 et B1: absence totale de données sur l'enneigement.

² Le dossier de candidature déposé par Les Diablerets n'avait pas été visé par le canton.

- 2^e niveau, critère 1.2 – Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour l'infrastructure «séjour» existante et à créer du centre, module B: ces deux onglets n'ont pas été renseignés. Absence de projet concret.
- 2^e niveau, critère 1.3 – Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour l'infrastructure «sport» existante et à créer du centre, module C: ces deux onglets n'ont pas été renseignés. Absence de projet concret.
- 2^e niveau, critère 2.1 – Faible investissement de capitaux: absence d'informations sur cette question dans le dossier de candidature.
- 2^e niveau, critère 2.2 – Modicité des dépenses courantes: absence d'informations sur cette question dans le dossier de candidature.

Liste non exhaustive. Le courrier adressé à la commune d'Ormont-Dessus est contenu dans le dossier d'évaluation, annexe G.

3.3 Evaluation des critères du premier niveau

Les éléments pris en compte pour l'attribution des notes sont: les dossiers de candidature, les réponses des candidats aux questions du groupe d'évaluation, les informations recueillies lors des visites sur site, le rapport commandé à l'Institut pour l'étude de la neige et des avalanches (SLF), le barème de notation et la grille d'évaluation. Le nombre maximal de points pouvant être attribués est de 500 au premier niveau d'évaluation, l'échelle de notation des différents critères étant comprise entre 1 et 5.

3.3.1 Critères du premier niveau d'évaluation

Chaque dossier doit obtenir un minimum de 300 points pour accéder au deuxième niveau d'évaluation. Pour les 4 objectifs généraux suivants, toute note inférieure à 2 est éliminatoire:

Tableau 3: Vue d'ensemble des objectifs et des critères du premier niveau d'évaluation

Ob-jectif principal	N°	Objectif général	Pondé-ration	N°	Critères	Pondé-ration
Qualité stratégique élevée et haute performance du CNSN	K1	Garantie d'en-neigement	40%	K1.1	Garantie d'enneigement élevée de novembre à avril pour les pistes de ski alpin, de ski de fond et de biathlon	20%
				K1.2	L'infrastructure «séjour» du centre est enneigée	20%
	K2	Bonne desserte à l'intérieur du site	30%	K2.1	Courts temps de déplacement à l'intérieur de l'infrastructure «séjour» du centre ainsi qu'entre l'infrastructure «séjour» et les «installations de sports de neige»	18%
				K2.2	Courts temps de déplacement à l'intérieur de l'infrastructure «séjour» du centre ainsi qu'entre l'infrastructure «sport» et les «possibilités de sports de montagne et de plein air»	12%
	K3	Bonne accessibi-lité	20%	K3.1	Bonne accessibilité avec les transports publics (TP) dans un cadre de 4 heures, en particulier en hiver	10%
				K3.2	Bonne accessibilité avec le transport individuel motorisé (TIM) dans un cadre de 3 heures, en particulier en hiver	10%
	K4	Bonne disponibi-lité	10%		Rapide disponibilité des infrastructures au sens: - de la proportion élevée d'infrastructures existantes - des projets planifiés/en cours de réalisation - du développement/du potentiel de développement futur	10%
Pondération totale, 1 ^{er} niveau d'évaluation						100%

Se reporter au chapitre 5, annexe 2 pour connaître la hiérarchisation détaillée des critères (objectifs généraux, critères et sous-critères) et la pondération correspondante.

3.3.2 Méthode d'évaluation

Le contrôle formel et l'évaluation des critères du premier niveau ont été effectués par le groupe faïtier au cours de la première phase du projet. Les résultats de l'évaluation provisoire du comité de surveillance du projet ont été présentés et corrigés les 21 et 22 octobre 2013. Afin de vérifier et de consolider les données figurant dans les dossiers de candidature, il a été décidé d'organiser des visites sur site pour tous les candidats qui ont franchi avec succès l'étape du contrôle formel. Les notes définitives relatives au premier niveau d'évaluation n'ont été attribuées qu'à l'issue de ces visites, après réception des réponses aux questions posées aux candidats et sur la base du rapport du SLF sur la garantie d'enneigement.

Compte tenu de l'importance de l'objectif K1 de «garantie d'enneigement» (pondération de 40%), le SLF a été mandaté pour vérifier les données fournies par les candidats et, le cas échéant, les corriger. Il a également été demandé au SLF de formuler une recommandation relative à la garantie d'enneigement des sites candidats (cf. annexe E).

3.3.3 Ajustement technique des dossiers de candidature (modélisation / comparabilité)

Les données retenues pour l'altitude et l'enneigement des sites candidats sont celles du rapport du SLF. Pour le critère 1 (garantie d'enneigement), les ajustements suivants ont été effectués:

Grindelwald: le domaine skiable est accessible depuis le village (situé au pied d'une piste). Il n'est pas nécessaire de monter jusqu'à la station intermédiaire. Le point le plus bas et l'altitude moyenne ont donc été revus à la baisse. Le domaine skiable du Schilthorn n'a pas été pris en compte dans l'évaluation de la garantie d'enneigement. Les domaines skiabiles de Grindelwald pris en considération sont le First et la Petite Scheidegg-Männlichen.

S-chanf: les domaines skiabiles du Corvatsch et de Diavolezza/Lagalp n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation. C'est la station de Piz Nair (3057 m d'altitude) qui a été retenue comme point culminant du domaine skiable de l'Oberengadin, avec S-chanf (1669 m) comme point le plus bas. Le point culminant de la piste de ski de fond est la station de Morteratsch (1896 m d'altitude), celui de l'installation de biathlon étant Bever (1707 m d'altitude).

Lenzerheide: le point le plus bas retenu pour le ski alpin (module A1) est Lenzerheide (1475 m d'altitude) et non la station aval de Churwald (1229 m).

Engelberg: selon la carte topographique, l'infrastructure «séjour» du centre se situe à 1000 m d'altitude et non à 1050 m. L'altitude moyenne de la piste de ski de fond (module A2) et de l'installation de biathlon (module A3) a été revue à la baisse (nombre de km et altitude réelle → altitude pondérée).

Crans-Montana: la piste de ski de fond du glacier de la Plaine Morte n'a pas été prise en compte pour l'évaluation de la garantie d'enneigement du module A2.

Fiesch: la station aval de Heimatt (1890 m d'altitude, départ des remontées mécaniques) a été retenue comme point le plus bas du domaine skiable à la place de Kühboden (2212 m).

Pour le critère 2 (bonne desserte à l'intérieur du site), les ajustements suivants ont été effectués:

Grindelwald: ce candidat n'a pas proposé une salle de sport triple, mais double. Pour assurer la comparabilité avec les autres sites et garantir à l'OFSPO un droit d'exploitation prioritaire, la salle de sport triple du Hellbach, comprenant des salles de musculation et de grimpe, a été prise en compte pour l'évaluation. Cette modification augmente la distance à parcourir jusqu'aux modules en question.

Lenzerheide: une salle de sport triple doit être intégrée au complexe de l'infrastructure «séjour». Cette configuration a été prise en compte pour l'évaluation.

Andermatt: la salle existante ne permet pas de répondre aux exigences relatives à la mise à disposition d'une nouvelle salle de sport triple, qui doit être aménagée sur le site d'une caserne militaire.

Crans-Montana: ce candidat n'a pas prévu de mettre à disposition une salle de sport triple. Or, le droit d'exploitation prioritaire de l'OFSPO n'est pas garanti dans les salles de sport existantes. Il a été noté lors de l'évaluation qu'une salle de sport triple devait être créée. Les distances entre l'infrastructure «séjour» et la salle de sport triple augmentent en conséquence.

3.3.4 Résultats de l'évaluation des critères du premier niveau

A l'issue de l'évaluation des critères du premier niveau, le classement des 9 candidats est le suivant:

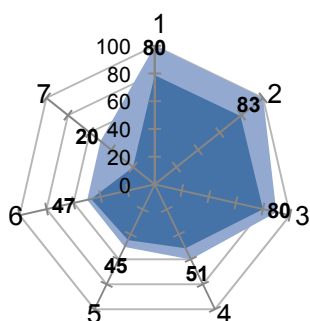
Tableau 4: Résultats de l'évaluation des critères du premier niveau

Canton/commune	Points	Δ /critères
Canton d'Uri, commune d'Andermatt	406	0%
Canton des Grisons, Lenzerheide	394	- 3%
Canton d'Obwald, Engelberg	347	- 15%
Canton des Grisons, S-chanf	329	- 19%
Canton du Valais, Fiesch	323	- 20%
Canton des Grisons, Davos	311	- 23%
Canton du Valais, Crans-Montana	307	- 24%
Canton de Saint-Gall, Wildhaus	292	- 28%
Canton de Berne, Grindelwald	275	- 32%

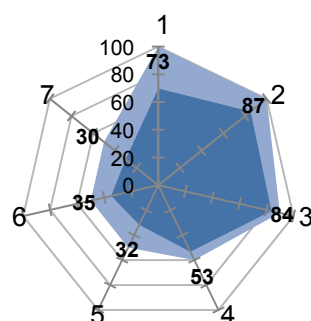
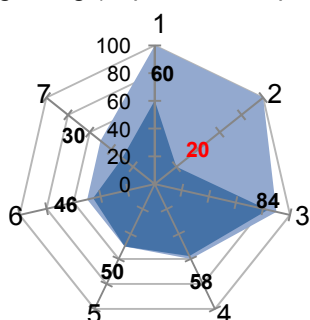
Les résultats individuels obtenus par chaque candidat sont présentés dans un diagramme de Kiviat. La partie en bleu ciel indique le nombre maximal de points pouvant être obtenus pour chaque critère, le bleu foncé correspondant au nombre de points obtenus par le candidat. Les points en rouge correspondent aux insuffisances. La note correspondante est donc inférieure à 2 (insuffisant). Correspondance des différents axes:

- 1: K1.1 Garantie d'enneigement de novembre à avril pour les modules A1 à A3 (altitude / épaisseur de la neige)
- 2: K1.2 L'infrastructure «séjour» du centre (module B1) est enneigée (altitude/épaisseur de la neige)
- 3: K2.1 Courts temps de déplacement à l'intérieur de l'infrastructure «séjour» du centre ainsi qu'entre l'infrastructure «séjour» et les «installations de sports de neige»
- 4: K2.2 Courts temps de déplacement à l'intérieur de l'infrastructure «séjour» du centre ainsi qu'entre l'infrastructure «sport» et les «possibilités de sports de montagne et de plein air»
- 5: K3.1 Bonne accessibilité avec les transports publics (TP) dans un cadre de 4 heures, en particulier en hiver
- 6: K3.2 Bonne accessibilité avec le transport individuel motorisé (TIM) dans un cadre de 3 heures, en particulier en hiver
- 7: K4 Bonne/rapide disponibilité des infrastructures au sens: de la proportion élevée d'infrastructures existantes • des projets planifiés/en cours de réalisation • du développement/du potentiel de développement futur

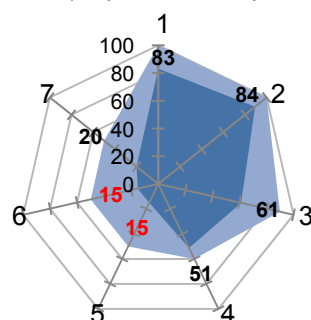
Figure 2: Notes et points obtenus pour les 7 critères du premier niveau

Andermatt (1^{re} place – 406 points)

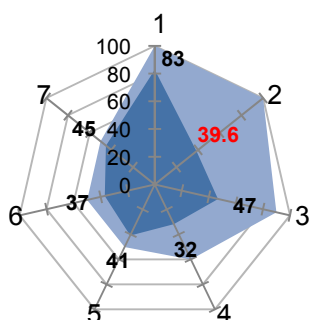
L'objectif 4 d'une «bonne/rapide disponibilité des infrastructures» (axe 7) est rempli. Il est sujet à réévaluation en fonction de la décision prise au sujet du concept de stationnement de l'armée.

Lenzerheide (2^e place – 394 points)Engelberg (3^e place – 347 points)

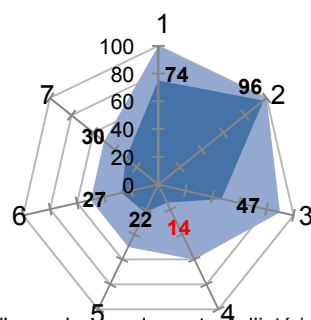
L'objectif 1 de «garantie d'enneigement» (axes 1 + 2) est globalement rempli. La garantie d'enneigement de l'infrastructure «séjour» n'est toutefois pas satisfaisante. L'infrastructure «séjour» envisagée pour le CNSN se situe à 1000 m d'altitude.

S-chanf (4^e place – 329 points)

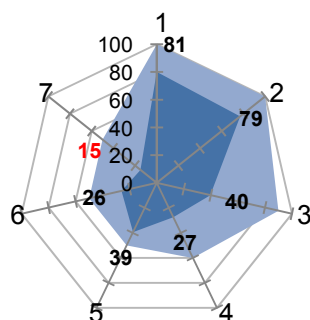
L'objectif 3 d'une «bonne accessibilité du site avec les TP et un TIM» n'est pas rempli. Le temps de trajet moyen avec les TP et un TIM dépasse le cadre fixé (4 et 3 heures, respectivement). Le concept proposé pour les camps scolaires (pratique du ski le jour de l'arrivée) exclut plusieurs régions. Le temps de trajet est de 248 minutes avec les TP et de 213 minutes avec un TIM.

Fiesch (5^e place – 323 points)

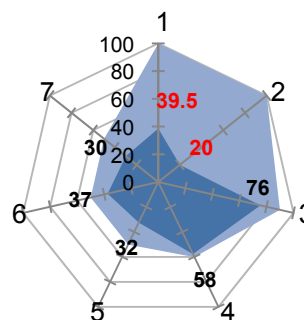
L'objectif 1 concernant la «garantie d'enneigement» (axes 1 + 2) est globalement rempli. Le critère relatif à la garantie d'enneigement de l'infrastructure «séjour» est tout juste satisfait. Le village de vacances de Fiesch se situe à 1060 m d'altitude.

Davos (6^e place – 311 points)

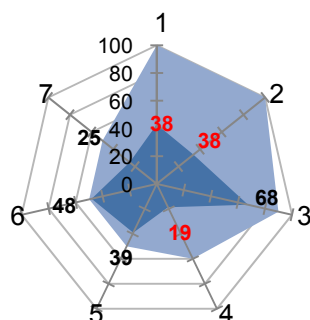
L'objectif 2 d'une «bonne desserte à l'intérieur du site» (axes 3 + 4) est globalement rempli. Les résultats du critère K2.2 (courts temps de déplacement à l'intérieur de l'infrastructure «séjour» du centre ainsi qu'entre l'infrastructure «sport» et les «possibilités de sports de montagne et de plein air») sont néanmoins insuffisants. Les différences d'altitude et les distances entre l'infrastructure «séjour» du centre et la salle de sport triple sont notables. Les utilisateurs du CNSN sont dépendants des moyens de transport.

Crans-Montana (7^e place – 307 points)

L'objectif 4 d'une «bonne/rapide disponibilité des infrastructures» (axe 7) n'est pas rempli. L'infrastructure «séjour» proposée pour le centre n'est disponible que 9 mois par an. Conformément à la documentation de l'appel à candidature, le CNSN doit être exploitable toute l'année (hiver comme été).

Wildhaus (8^e place – 292 points)

L'objectif 1 de «garantie d'enneigement» (axes 1 + 2) n'est pas rempli. Les critères K1.1 et K1.2 concernant la garantie d'enneigement des installations de sports de neige (A1 à A3) et de l'infrastructure «séjour» ne sont pas satisfaits. Cela s'explique principalement par la basse altitude des modules concernés. Le nombre total de points est par ailleurs inférieur à 300.

Grindelwald (9^e place – 275 points)

Globalement, les résultats obtenus pour l'objectif 1 de «garantie d'enneigement» (axes 1 + 2) sont légèrement insuffisants. Le critère K1.1 (garantie d'enneigement des installations de sports de neige [A1 à A3]) est tout juste rempli. Le critère K1.2 (garantie d'enneigement de l'infrastructure «séjour») n'est pas satisfait. Cela s'explique principalement par la basse altitude des modules concernés.

Les exigences relatives au critère K2.2 (bonne desserte à l'intérieur du site, axe 4) ne sont pas plus satisfaites. Les distances entre l'infrastructure «séjour» et la salle de sport triple sont relativement élevées. Le site du Hellbach a été retenu comme lieu d'implantation de la salle de sport triple. Le nombre total de points obtenus par ce candidat est inférieur à 300.

3.3.4.1 K1 «Garantie d'enneigement» – Pondération: 40%, nombre maximal de points: 200

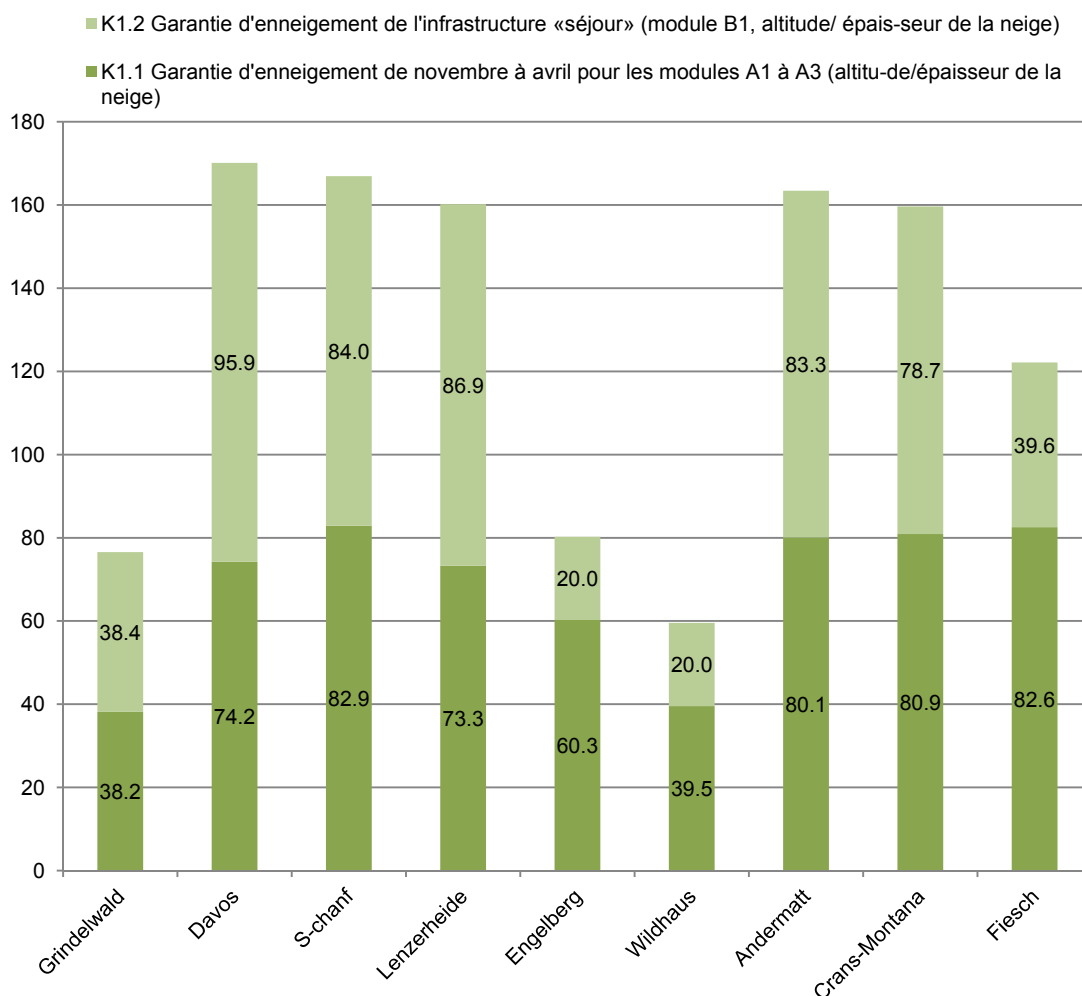
L'objectif K1 de «garantie d'enneigement» concerne l'évaluation des «installations de sports de neige» (ski alpin [A1], ski de fond [A2], biathlon [A3]) et de l'infrastructure «séjour» (B1). La pondération des «installations de sports de neige» et de l'infrastructure «séjour» du centre est de 20% pour les deux critères. La note se fonde sur l'altitude (au-dessus du niveau de la mer) et sur les données d'enneigement réelles (manteau neigeux naturel). L'enneigement artificiel et les autres mesures techniques comme le *snow harvesting* ne sont pas retenus pour l'évaluation. La pondération des critères varie d'un module à l'autre et en fonction des mois d'hiver (cf. chapitre 5, annexe 2). L'évaluation détaillée des sous-critères est présentée aux annexes A (grille d'évaluation) et B (barème de notation) du dossier d'évaluation.

Classement établi pour l'objectif K1 «Garantie d'enneigement»:

Tableau 5: Nombre de points obtenus et classement des candidats suite à l'évaluation des critères de l'objectif K1: «Garantie d'enneigement»

Classement	Canton/commune	Points	Δ/critères
1	Canton des Grisons, Davos	170,12	0%
2	Canton des Grisons, S-chanf	166,92	- 1,9%
3	Canton d'Uri, Andermatt	163,41	- 3,9%
4	Canton des Grisons, Lenzerheide	160,19	- 5,8%
5	Canton du Valais, Crans-Montana	159,66	- 6,1%
6	Canton du Valais, Fiesch	122,14	- 28,2%
7	Canton d'Obwald, Engelberg	80,26	- 52,8%
8	Canton de Berne, Grindelwald	76,54	- 55,0%
9	Canton de Saint-Gall, Wildhaus	59,54	- 65,0%

Figure 3: Evaluation des critères de l'objectif K1: «Garantie d'enneigement des installations de sports de neige et de l'infrastructure «séjour» du centre»



On distingue trois catégories de candidats pour l'objectif K1 de «garantie d'enneigement».

Les candidats qui occupent les cinq premières places du classement (Davos, S-chanf, Andermatt, Lenzerheide et Crans-Montana) disposent d'installations de sports de neige et d'une infrastructure «séjour» offrant une bonne garantie d'enneigement. Les points obtenus varient entre 170,12 et 159,66 ($\Delta = 10,46$). Classée 4^e, la commune de Lenzerheide a obtenu une note inférieure de 6% à celle attribuée à Davos, qui occupe la 1^{re} place du classement.

La deuxième catégorie est constituée de Fiesch, qui dispose d'«installations de sports de neige» offrant une excellente garantie d'enneigement, mais d'une infrastructure «séjour» située à plus basse altitude. Moins bien noté au niveau de la garantie d'enneigement de l'infrastructure «séjour» (-28% par rapport à Davos), Fiesch totalise 122,14 points (Δ de 37,52 points par rapport à Crans Montana).

Les trois candidats qui occupent les dernières places du classement (Engelberg, Grindelwald, Wildhaus) disposent d'«installations de sports de neige» offrant une garantie d'enneigement partielle. Situés à basse altitude, ils ont été moins bien notés que les six candidats mieux classés. Ils se distinguent essentiellement par une altitude d'implantation relativement basse et par le faible enneigement de l'infrastructure «séjour». Pour ces trois candidats, l'infrastructure «séjour» du centre se situe à 1000 m d'altitude. Les points obtenus varient entre 80,26 et 59,54 ($\Delta = 20,72$). La différence entre Davos, qui occupe la première place du classement, et Engelberg, qui arrive en septième position, est de 89,86 points.

3.3.4.2 K2 «Bonne desserte à l'intérieur du site» – Pondération: 30%, nombre maximal de points: 150

La pondération des critères K2.1 et K2.2 de l'objectif K.2 d'une «bonne desserte à l'intérieur du site» est de respectivement 18% et 12%. Les principaux éléments évalués pour le critère K2.1 sont les déplacements à l'intérieur de l'infrastructure «séjour» (modules B1 à B9b) ainsi qu'entre cette dernière (module B1) et les «installations de sports de neige» (ski alpin [module A1], ski de fond [module A2] et biathlon [module A3]). Pour le critère K2.2, il s'agit de l'accessibilité entre les infrastructures «séjour» (module B1) et «sport» (modules C1 à C5) ainsi que de la desserte des «possibilités de sports de montagne et de sports de plein air» (modules D1 à D4). La note se fonde sur les temps de trajet et sur le mode de déplacement (à pied, TP ou TIM). Concernant l'infrastructure «sport» du centre (modules C1 à C3), le groupe a par ailleurs pris en compte le fait que les installations sportives se trouvent sur le même lieu d'implantation que l'infrastructure «séjour». Dans le cas contraire, les conditions de desserte ont été évaluées (croisements et trajets longeant les axes principaux non souhaités). La pondération des critères varie d'un module à l'autre (cf. chapitre 5, annexe 2). L'évaluation détaillée des sous-critères est présentée à l'annexe B du dossier d'évaluation.

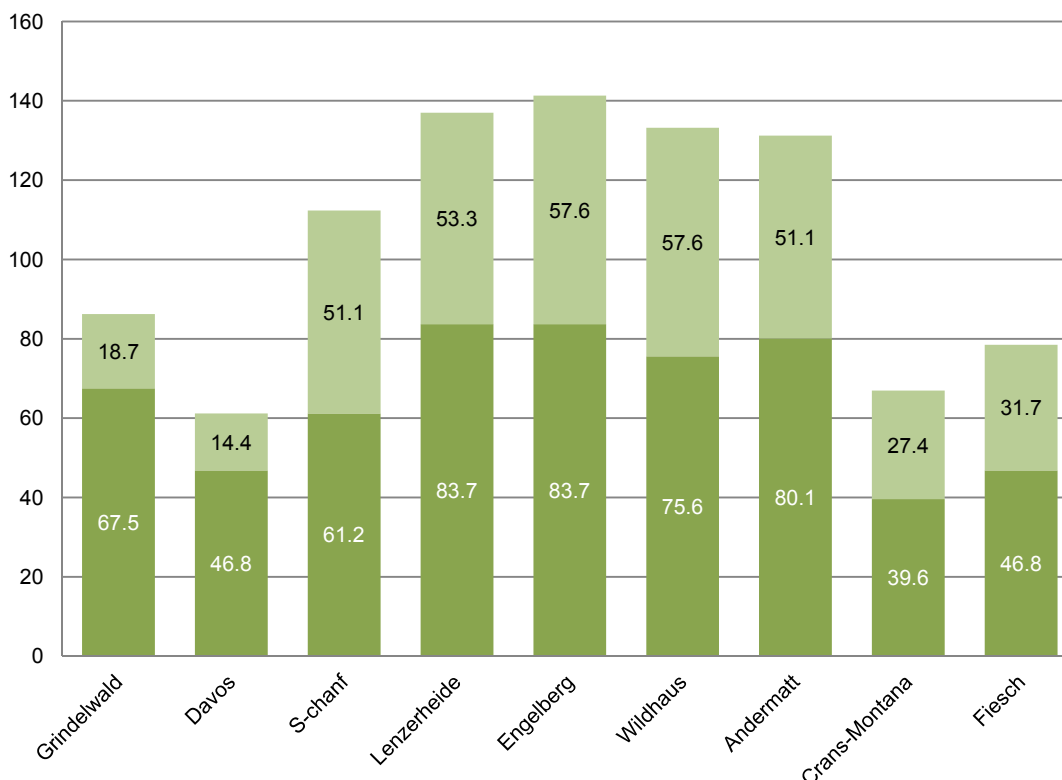
Classement établi pour l'objectif K2 d'une «bonne desserte à l'intérieur du site»:

Tableau 6: Nombre de points obtenus et classement des candidats suite à l'évaluation des critères de l'objectif K2 «Bonne desserte à l'intérieur du site»

Classement	Canton/commune	Points	Δ/critères
1	Canton d'Obwald, Engelberg	141,30	0%
2	Canton des Grisons, Lenzerheide	136,98	- 3,1%
3	Canton de Saint-Gall, Wildhaus	133,20	- 5,7%
4	Canton d'Uri, Andermatt	131,22	- 7,1%
5	Canton des Grisons, S-chanf	112,32	- 20,5%
6	Canton de Berne, Grindelwald	86,22	- 39,0%
7	Canton du Valais, Fiesch	78,48	- 44,5%
8	Canton du Valais, Crans-Montana	66,96	- 52,6%
9	Canton des Grisons, Davos	61,20	- 56,7%

Figure 4: Evaluation de l'objectif K2: «Bonne desserte à l'intérieur du site», critères K2.1 et K2.2

- K2.2 Courts temps de déplacement à l'intérieur de l'infrastructure «séjour» du centre ainsi qu'entre l'infrastructure «sport» et les «possibilités de sports de montagne et de plein air»
- K2.1 Courts temps de déplacement à l'intérieur de l'infrastructure «séjour» du centre ainsi qu'entre l'infrastructure «séjour» et les «installations de sports de neige»



Les trois candidats qui occupent la tête du classement (Engelberg, Lenzerheide et Wildhaus) se démarquent par le fait que leur projet prévoit la construction des infrastructures «séjour» et «sport» du CNSN sur un même site. Le lieu d'implantation prévu du CNSN se trouve à proximité directe du module A1 (ski alpin). L'infrastructure d'Andermatt, qui arrive en 4^e position, est également concentrée (infrastructures «séjour» et «sport» du CNSN aménagées sur le site de la caserne d'Altkirch). L'inconvé-

nient du site d'Andermatt est la distance de l'installation de biathlon (environ 9 km). Les quatre candidats les mieux classés offrent de courts temps de déplacement (évaluation de l'objectif K2). Seulement 10 points séparent Engelberg et Andermatt, l'écart entre la 1^{re} et la 4^e place étant d'environ 7%.

L'infrastructure de S-chanf est également compacte. Elle a été moins bien notée en raison des distances à parcourir pour accéder aux domaines skiables. Le domaine skiable le plus proche est Zuoz, qui se trouve à près de 4 km de l'infrastructure «séjour» du centre. Compte tenu de cet éloignement et de la dépendance des TP, S-chanf arrive 5^e et totalise 112,32 points, soit 20% de moins qu'Engelberg (1^{re} place avec 141,30 points).

Grindelwald arrive 6^e, avec 86,22 points. Les modules B4 (formation) et B5 (médecine/physiothérapie) ne se trouvent pas dans le même périmètre que les autres modules de l'infrastructure «séjour». La piste de ski de fond et l'installation de biathlon sont à respectivement 1 km et 1,8 km de l'infrastructure «séjour». Les candidats qui occupent les cinq premières places du classement ont regroupé les infrastructures «séjour» et «sport» sur le même site. Grindelwald a été moins bien noté, principalement en raison de la situation de la salle de sport triple du Hellbach. Cette salle est à 18 minutes à pied de l'infrastructure «séjour». Dans son dossier de candidature, Grindelwald proposait initialement seulement une salle de sport double, qui se trouve sur le site de l'école. La visite sur place a confirmé la faisabilité d'une salle triple sur le site du Hellbach. La salle double de l'école n'est pas conforme aux exigences formulées dans la documentation de l'appel à candidature. De plus, le droit d'exploitation prioritaire de l'OFSPO n'est pas garanti. L'augmentation consécutive des distances à parcourir explique l'écart de 55 points entre Grindelwald et Engelberg (différence d'environ 40%).

Le village de vacances de Fiesch est compact. L'inconvénient de ce site réside dans les distances qui le séparent des «installations de sports de neige». La station aval d'où partent les remontées mécaniques vers les pistes de ski alpin est à environ 1,5 km. La piste de ski de fond (7,5 km) et l'installation de biathlon (19,7 km) sont à Obergoms. Outre la situation relativement éloignée des «installations de sports de neige», la salle de grimpe et la salle de musculation ne se trouvent pas au même endroit que l'infrastructure «séjour» du centre. Seule la salle de sport triple est dans le périmètre. Fiesch arrive 7^e, avec 78,48 points.

Les concepts de Crans-Montana (8^e place, 66,96 points) et de Davos (9^e place, 61,20 points) présentent de nombreux points faibles. Crans-Montana ne propose aucune infrastructure sur le site, mais trois bâtiments situés dans la commune. De plus, le lieu de la salle de sport triple reste à trouver et ne sera probablement pas situé à proximité directe des trois bâtiments (infrastructure «séjour» du centre). Compte tenu de la taille de Crans-Montana et de la dispersion géographique des modules, les temps de trajet sont nettement plus importants que pour les autres candidats. Le concept proposé entraîne par ailleurs des coûts d'exploitation plus élevés du CNSN.

L'infrastructure «séjour» (B1 à B9a) de Davos est quant à elle compacte. À l'exception des places de parking (B9b), les autres modules B sont concentrés sur le site de la TSH. La situation de cette dernière par rapport aux autres modules est un inconvénient majeur du site de Davos. Il faut mettre en place une navette pour rejoindre les «installations de sports de neige» et les autres infrastructures (salle de gymnastique et de sport, salle de grimpe, salle de musculation). Les remontées mécaniques les plus proches sont à environ 1,6 km de l'infrastructure «séjour» du centre, l'installation de biathlon étant à 33 km. L'écart entre Engelberg et Davos est d'environ 80,1 points (57%).

Contrairement à la «garantie d'enneigement» (évaluation purement quantitative basée sur l'altitude et le manteau neigeux naturel), l'objectif K2 d'une «bonne desserte à l'intérieur du site» fait l'objet d'une évaluation à la fois quantitative (temps de trajet) et qualitative (mode de déplacement, itinéraire). Les concepts proposés pour le CNSN sont donc brièvement décrits ici.

Critère K2.1 Courts temps de déplacement à l'intérieur de l'infrastructure «séjour» du centre ainsi qu'entre l'infrastructure «séjour» et les «installations de sports de neige»:

Lenzerheide: l'infrastructure «séjour» (module B1 à B9a) doit être entièrement créée. Compte tenu du projet de construction du CNSN et du concept proposé par le candidat, les différents modules de l'infrastructure «séjour» sont regroupés et accessibles à pied. Les remontées mécaniques permettant d'accéder au principal domaine skiable (module A1) sont à 100 m. Cet aspect donne un léger avantage à Lenzerheide sur les autres concurrents. La piste de ski de fond (module des installations de sports de neige A2) est accessible à pied en 5 à 6 minutes, sans avoir à traverser de route. Le seul inconvénient du site réside dans la distance de l'installation de biathlon (module des installations de sports de neige A3), située à environ 5 km de l'infrastructure «séjour» du centre. Cette installation est toutefois desservie par les TP et reste à une distance raisonnable par comparaison avec les autres sites candidats. Lenzerheide et Engelberg occupent la première place du classement et totalisent 83,70 points pour ce critère (K2.1) sur un maximum de 90 points.

Engelberg: comme à Lenzerheide, l'infrastructure «séjour» du centre est entièrement à créer (modules B1 à B9). Compte tenu du projet de construction du CNSN et du concept proposé par le candidat, les différents modules de l'infrastructure «séjour» sont regroupés et accessibles à pied. Les remontées mécaniques permettant d'accéder au principal domaine skiable (module A1) sont à 200 m. La piste de ski de fond (module A2) et l'installation de biathlon (module A3) sont à 3 minutes à pied environ.

Andermatt: selon le concept proposé par le candidat, tous les modules de l'infrastructure «séjour» (modules B1 à B9a) peuvent être réalisés sur le site de la caserne d'Altkirch (transformation des bâtiments existants et nouveau bâtiment). Les distances correspondent à celles des projets présentés par les candidats qui envisagent de construire entièrement l'infrastructure «séjour». Les remontées mécaniques permettant d'accéder au principal domaine skiable (module A1) sont à environ 300 m. Elles sont aisément accessibles à pied. La piste de ski de fond est accessible à pied en 5 à 6 minutes. Le seul inconvénient du site réside dans la distance avec l'installation de biathlon, située à environ 9 km de l'infrastructure «séjour du centre». Cette installation est néanmoins desservie par les TP. Andermatt arrive 3^e au niveau du critère K2.1, avec 80,10 points.

Wildhaus: comme à Lenzerheide et Engelberg, l'infrastructure «séjour» du centre est entièrement à créer. Compte tenu du projet de construction du CNSN et du concept proposé par le candidat, les différents modules de l'infrastructure «séjour» sont regroupés et accessibles à pied. Les remontées mécaniques permettant d'accéder au domaine skiable sont à 300 m et comparables à celles d'Engelberg et d'Andermatt. La piste de ski de fond locale est à 300 m du site. Néanmoins, elle ne fait pas partie du réseau principal de pistes de ski de fond, qui se trouve à Alt-St. Johann, à environ 5 km de l'infrastructure «séjour» du centre. L'installation de biathlon, située à environ 1000 m d'altitude, est à 300 m de l'infrastructure «séjour» du centre. Compte tenu de la distance du réseau principal de pistes de ski de fond, Wildhaus a été légèrement moins bien noté que les trois candidats susmentionnés. Avec 75,60 points, Wildhaus occupe la 4^e place du classement.

Grindelwald: l'essentiel de l'infrastructure «séjour» va être concentré sur un seul site. Les modules B4 (formation) et B5 (médecine/physiothérapie) ne se trouvent pas au sein du complexe. Situés à 400 et 800 m, ils sont accessibles à pied (trajet longeant la route principale). Cela explique la note inférieure obtenue pour l'infrastructure «séjour». Les remontées mécaniques permettant d'accéder au domaine skiable sont à 400 m. La piste de ski de fond est à 1 km et accessible à pied comme avec les TP. L'installation de biathlon est à 1,8 km. En raison de la situation décentralisée des modules B4 et B5, mais aussi de la distance des pistes de ski de fond et de l'installation de biathlon, ce candidat a obtenu 67,50 points et occupe la 5^e place du classement.

S-chanf: tous les modules de l'infrastructure «séjour» du centre se trouvent sur la base militaire et sont accessibles à pied. Comme à Andermatt, le concept de S-chanf s'appuie sur les immeubles existants. Tous les modules (B1 à B9a) peuvent être réalisés sur la base militaire moyennant des travaux de transformation et de construction. La piste de ski de fond et l'installation de biathlon sont sur le site et aisément accessibles à pied. La 6^e place de S-chanf s'explique essentiellement par la mauvaise

note relative à l'accessibilité des domaines skiables. Le domaine skiable le plus proche est en effet à près de 4 km de l'infrastructure «séjour» du centre. Il est nécessaire d'utiliser les TP pour accéder aux remontées mécaniques. Pour ce critère, le site totalise 61,20 points.

Fiesch: l'infrastructure «séjour» du centre se situe au sein du village de vacances de Fiesch. Tous les modules de l'infrastructure «séjour» du centre sont présents sur le complexe. La taille de ce dernier (plus de 1000 lits) et la répartition des utilisateurs/visiteurs sur plusieurs bâtiments est un léger inconvénient. Cet inconvénient n'a pas influencé l'évaluation de façon significative, contrairement à la situation éloignée de toutes les «installations de sports de neige». Les remontées mécaniques permettant d'accéder au domaine skiable sont à 1,5 km. En outre, il faut aller jusqu'à la station de Kühboden pour rejoindre le domaine skiable. Tous les autres candidats offrent un accès au domaine skiable depuis la station aval, située au pied des pistes. La piste de ski de fond et l'installation de biathlon se trouvent respectivement à 7,5 km et 19,7 km. Elles sont desservies par les TP. Fiesch arrive 7^e, avec 46,80 points.

Davos: une transformation de l'ancienne *Thurgauer Schaffhauser Höhenlink* (TSH) et la construction d'un nouveau bâtiment sont prévues pour l'infrastructure «séjour» du centre. Les modules (B1 à B9a) au sein de l'infrastructure «séjour» sont parfaitement accessibles à pied. Les temps de déplacement sont comparables avec ceux de S-chanf, Wildhaus, Andermatt, Engelberg et Lenzerheide. L'un des inconvénients majeurs du site de la TSH est l'accessibilité des autres modules. La différence d'altitude et la distance entre l'infrastructure «séjour» du centre et l'axe principal de Davos (120 mètres de dénivelé) compliquent considérablement les trajets à pied. Il est donc nécessaire d'utiliser un moyen de transport pour accéder aux «installations de sports de neige» A1, A2 et A3. Ce moyen de transport doit être organisé et géré par l'OFSPO. La TSH n'est pas desservie par les TP. Compte tenu du tracé des routes, l'accès à la TSH en bus et en camion semble difficile durant les mois d'hiver.

Crans-Montana: l'infrastructure «séjour» du centre n'est pas compacte. Les trois bâtiments proposés sont répartis sur le site. Des distances parfois importantes doivent être parcourues à pied, ce qui semble difficile pour des enfants en tenue de sport d'hiver. Les utilisateurs du CNSN doivent en outre longer des axes de circulation. Le concept d'infrastructure «séjour» proposé n'est pas adapté au fonctionnement d'un CNSN. Du fait de l'éclatement de l'infrastructure «séjour», le concept a été jugé insuffisant. Les lieux d'hébergement n'étant pas regroupés, les distances jusqu'aux «installations de sports de neige» sont variables. Les pistes de ski alpin et de ski de fond ainsi que l'installation de biathlon sont accessibles à pied. Elles sont cependant relativement éloignées (500 à 1000 m). Les distances à parcourir sont trop importantes pour des enfants en tenue de sport d'hiver. Le candidat se classe 9^e, avec 39,60 points.

K2.2 «Courts temps de déplacement entre l'infrastructure «séjour» et l'infrastructure «sport» (C1 à C5) ainsi qu'entre l'infrastructure «séjour» et les possibilités de sports de montagne et de plein air».

Concernant les temps de trajet entre l'infrastructure «séjour» et le lieu d'entraînement en altitude (module C5) ainsi qu'entre l'infrastructure «séjour» et les «possibilités de sports de montagne et de plein air» (modules D1 à D4), tous les candidats ont obtenu la même note, à savoir 3. Les éléments déterminants de l'évaluation sont donc surtout les modules C1 (salle de sport), C2 (salle de grimpe), C3 (salle de musculation) et C4 (installation de ski à roulettes).

Engelberg/Wildhaus: ces deux candidats proposent une salle de sport, une salle de grimpe et une salle de musculation regroupées au sein du complexe de l'infrastructure «séjour» du centre, l'installation de ski à roulettes se trouvant à proximité directe (300 m séparent les modules B1 et C4). Engelberg et Wildhaus arrivent ainsi en tête, avec 57,60 points.

Lenzerheide: comme pour les deux premiers candidats, la zone de l'infrastructure «séjour» abrite les salles de sport, de musculation et de grimpe. 10 minutes sont né-

cessaires pour rejoindre l'installation de ski à roulettes à l'aide des TP (distance d'environ 5 km). Lenzerheide arrive 3^e, avec 53,38 points.

S-chanf/Andermatt: à S-chanf, la salle de sport et l'installation de ski à roulettes se trouvent directement sur le site de l'infrastructure «séjour». Il est prévu d'y construire également une salle de musculation et un bloc d'escalade. La salle de grimpe existante, qui complètera le nouveau bloc, est à 6 à 7 minutes à pied du complexe.

La nouvelle salle de sport d'Andermatt comprendra une salle de grimpe et un espace de musculation. Elle sera réalisée sur le site de la caserne d'Altkirch. Ces modules se trouvent directement sur le site et sont aisément accessibles. L'installation de ski à roulettes est à 9 km, d'où des temps de trajet plus longs qu'à Lenzerheide. Les deux candidats arrivent 4^e, avec 51,12 points.

Fiesch: accessible à pied, la salle de sport se trouve sur le site. Les salles de grimpe et de musculation sont à l'extérieur du complexe à environ 2 km. L'installation de ski à roulettes est à 19,7 km. Il est nécessaire d'utiliser les TP pour y accéder. A l'exception de la salle de sport, les autres modules de l'infrastructure «sport» sont relativement éloignés. Le candidat se classe 6^e, avec 31,68 points.

Crans-Montana: le dossier de candidature propose plusieurs salles de gymnastique à usage du CNSN. Avec ce concept, le droit d'exploitation prioritaire de l'OFSPO n'est donc pas transposable. En outre, la salle de musculation proposée n'est pas conforme aux exigences et à la conception de l'OFSPO. La construction d'une nouvelle salle de sport triple (avec salle de musculation) pour le CNSN a été intégrée lors de l'ajustement technique des dossiers. En raison de la situation décentralisée de l'infrastructure «séjour» du centre et de la salle triple à construire, les distances entre les différents modules sont grandes. Seule la salle de grimpe est relativement proche (550 m environ), et l'installation de ski à roulettes est aussi accessible à pied (distance d'env. 700 m). La distance de la nouvelle salle de sport triple par rapport à l'infrastructure «séjour» explique la 7^e place de Crans-Montana (27,36 points).

Grindelwald: dans le cadre de l'ajustement technique des dossiers, la construction d'une nouvelle salle de sport triple sur le site du Hellbach a été valorisée. La salle double proposée par le candidat est utilisée dans un cadre scolaire. D'une part, elle ne répond pas aux exigences relatives à une salle de triple et, d'autre part, le droit d'exploitation prioritaire de l'OFSPO n'est pas garanti. De grandes distances séparent l'infrastructure séjour du centre et la salle de sport triple avec salles de grimpe et de musculation (env. 1,5 km, 18 minutes à pied). L'installation de ski à roulettes est à 1,8 km. En raison des distances relativement importantes entre les infrastructures «séjour» et «sport» du centre, ce candidat arrive en 8^e position, avec 18,72 points.

Davos: à Davos, comme à Grindelwald, l'infrastructure «sport» est à l'extérieur de la zone de l'infrastructure «séjour». Les distances sont néanmoins plus grandes qu'à Grindelwald et il est impératif de recourir à un moyen de transport (cf. aussi K2.1 – Installation de ski à roulettes située à 33,5 km). Le candidat se classe 9^e, avec 14,40 points.

3.3.4.3 K3 «Bonne accessibilité du site» – Pondération: 20%, nombre maximal de points: 100

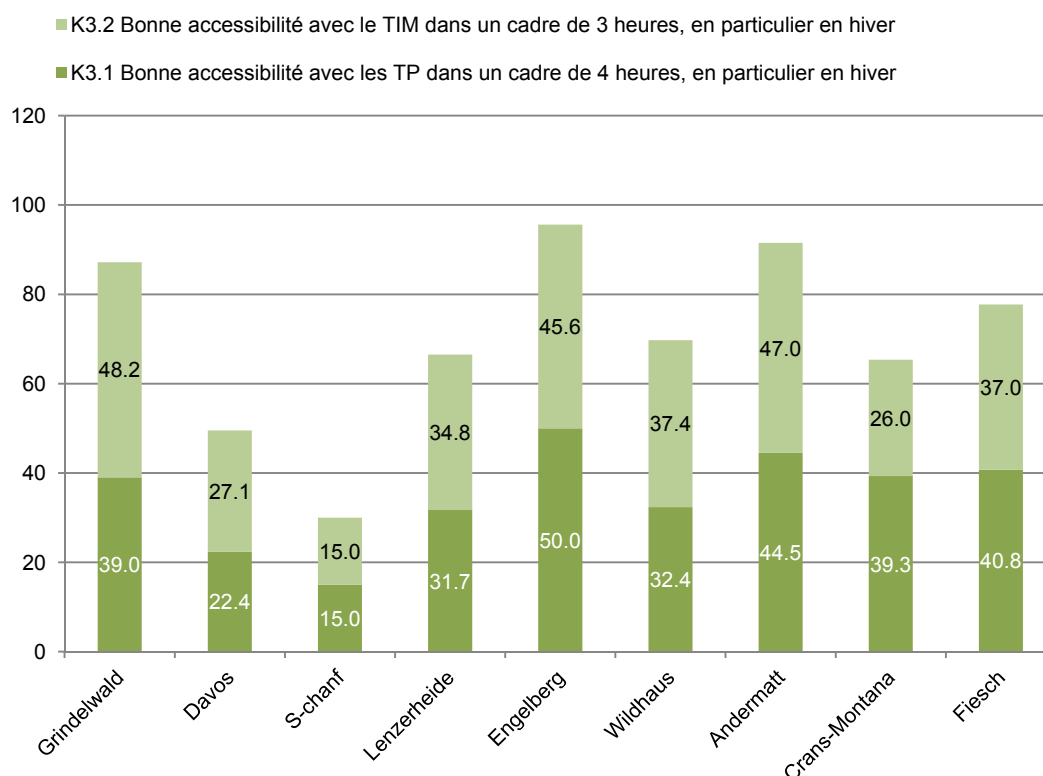
La pondération des critères K3.1 (bonne accessibilité avec les TP dans un cadre de 4 heures) et K3.2 (bonne accessibilité avec le TIM dans un cadre de 3 heures) est de 10% pour les deux critères. Les notes sont basées sur le temps de trajet et sur le nombre d'écarts par rapport au cadre défini (trajet de plus de 4 heures avec les TP et de plus de 3 heures avec un TIM). Les notes sont établies de façon linéaire. En d'autres termes, le candidat offrant le temps de trajet moyen le plus court et le plus petit nombre d'écarts obtient la note de 5. Compte tenu du dépassement du temps de trajet maximal moyen fixé (4 heures avec les TP et 3 heures avec un TIM), S-chanf a obtenu la note de 1,5. Cette mauvaise note est justifiée par le fait que les exigences formulées dans la documentation de l'appel à candidature (partie A, page 16) ne sont pas remplies.

Classement établi pour l'objectif K3 «Bonne accessibilité du site avec les TP et un TIM»:

Tableau 7: Nombre de points obtenus et classement des candidats suite à l'évaluation des critères de l'objectif K3: «Bonne accessibilité du site»

Classement	Canton/commune	Points	Δ/critères
1	Canton d'Obwald, Engelberg	95,63	0%
2	Canton d'Uri, Andermatt	91,53	- 4,3%
3	Canton de Berne, Grindelwald	87,20	- 8,8%
4	Canton du Valais, Fiesch	77,74	- 18,7%
5	Canton de Saint-Gall, Wildhaus	69,74	- 27,1%
6	Canton des Grisons, Lenzerheide	66,52	- 30,4%
7	Canton du Valais, Crans-Montana	65,36	- 31,7%
8	Canton des Grisons, Davos	49,51	- 48,2%
9	Canton des Grisons, S-chanf	30,00	- 68,6%

Figure 5: Evaluation des critères de l'objectif K3: «Bonne accessibilité du site avec les TP et un TIM dans un cadre de 4 et 3 heures, respectivement»



La différence de temps entre Engelberg et S-chanf est de 82 minutes avec les TP, de 95 minutes avec un TIM. En moyenne, Engelberg est accessible en 166 minutes avec les TP, en 118 minutes avec un TIM.

Le tableau suivant indique le temps de trajet moyen nécessaire (entre les gares des villes définies dans la documentation de l'appel à candidature et l'infrastructure «séjour» du CNSN) ainsi que le nombre d'écarts pour chaque candidat:

Tableau 8: Aperçu du temps de trajet moyen avec les TP et un TIM et nombre d'écarts

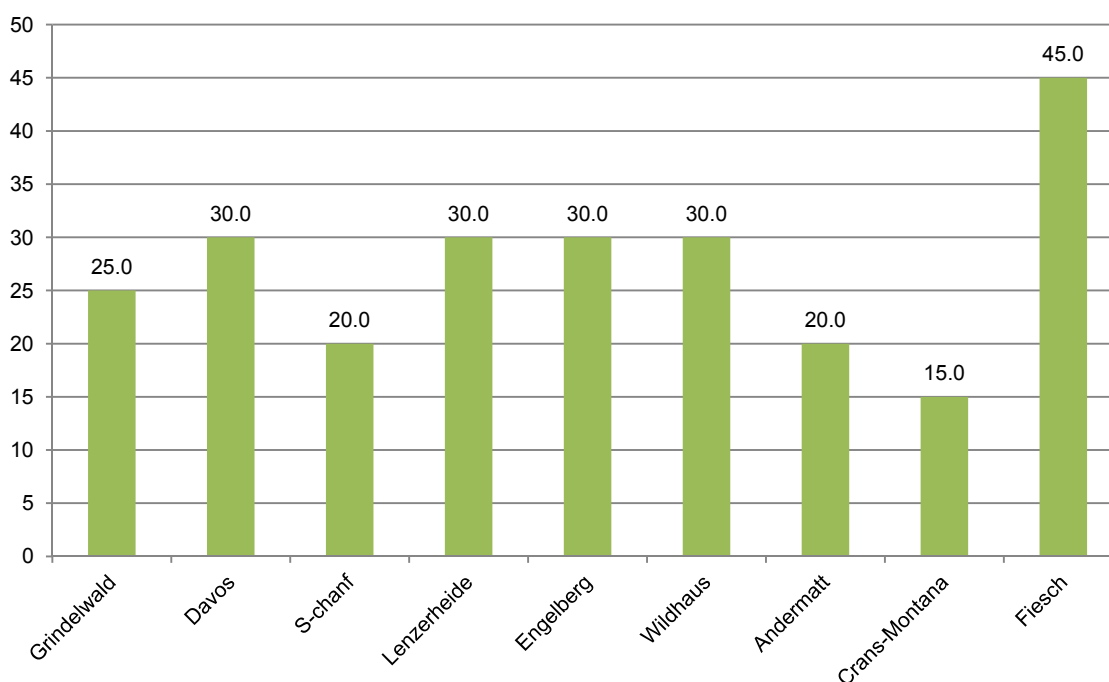
Site	Temps de trajet moyen avec les TP [min]	Temps de trajet moyen avec un TIM [min]	Nombre d'écarts Total
Engelberg	166	118	2
Andermatt	178	122	2
Grindelwald	190	128	2
Fiesch	182	153	5
Wildhaus	194	139	8
Lenzerheide	197	153	8
Crans-Montana	175	165	10
Davos	227	171	11
S-chanf	248	213	14

3.3.4.4 K4 «Bonne/rapide disponibilité des infrastructures» – Pondération: 10%, nombre maximal de points: 50

L'évaluation du critère relatif à une «bonne/rapide disponibilité des infrastructures» a donné lieu à l'attribution d'une seule note. La pondération de ce critère est de 10%. Voici les résultats obtenus.

Figure 6: Evaluation des critères de l'objectif K4 «Bonne/rapide disponibilité des infrastructures»

■ K4 Bonne/rapide disponibilité des infrastructures au sens: de la proportion élevée d'infrastructures existantes • des projets planifiés/en cours de réalisation • du développement/du potentiel de développement futur



A Fiesch, le CNSN pourrait être mis en service dans les meilleurs délais. Une grande partie de l'infrastructure «séjour» du centre existe déjà (village de vacances de Fiesch) et pourrait être occupée dès 2015. Fiesch n'a cependant pas obtenu la note maximale de 5, car des extensions sont requises. Au niveau de la rapide disponibilité

des infrastructures, il convient de souligner que, conformément aux spécifications, l'affectation prévue requiert l'éviction d'autres utilisateurs du site et le transfert des camps scolaires existants. Les hébergements proposés sont déjà utilisés aujourd'hui dans un cadre sportif. Compte tenu des données disponibles, le coût du transfert n'a pas été calculé (cf. S-chanf).

A Engelberg et à Wildhaus, l'infrastructure du CNSN doit être entièrement créée. Les lieux proposés sont conformes à l'affectation de la zone et les parcelles appartiennent majoritairement à la commune. A Lenzerheide, la parcelle appartient à la commune. Elle est en majorité conforme à l'affectation de la zone (exception: partie de la parcelle située en forêt → demande d'autorisation de défrichement à déposer parallèlement à la demande de permis de construire). La TSH peut également être rachetée et entièrement rénovée dans les mêmes délais. Sur le site de Davos également, plusieurs nouvelles constructions sont nécessaires. Les quatre candidats ont obtenu la note de 3 (30 points).

Le concept de Grindelwald est également fondé sur la construction d'une nouvelle infrastructure. Le léger inconvénient du site par rapport aux autres projets de construction d'une nouvelle infrastructure réside dans la nécessité d'une réaffectation de la zone et dans le fait que les parcelles requises pour la seconde infrastructure du centre (qui jouxtent le terrain de la Confédération) appartiennent à une hoirie. La possibilité d'aménager la salle de sport du Hellbach en salle triple reste en outre à établir. Grindelwald a obtenu la note de 2,5 (25 points).

Compte tenu du concept de stationnement de l'armée, l'incertitude demeure quant à la disponibilité des bases militaires d'Andermatt et de S-chanf. Les deux candidats ont obtenu la note de 2 (20 points).

Crans-Montana a obtenu une note insuffisante (1,5). Le bâtiment principal (Moubra) destiné à accueillir l'infrastructure «séjour» du centre n'est disponible à la location que 9 mois par an. Une partie de l'hôtel Prairie est en outre occupée par d'autres clients. Le concept proposé et la disponibilité restreinte des immeubles ne permettent pas d'exploiter le CNSN toute l'année.

3.3.4.5 Justification des mauvaises notes et traitement des dossiers de candidature ayant obtenu un nombre de points insuffisant

S-chanf (K3 Bonne accessibilité du site): le temps de trajet moyen pour rejoindre S-chanf est de plus de 240 minutes avec les TP et dépasse 180 minutes avec un TIM. Les exigences formulées (et clairement définies dans la documentation de l'appel à candidature) n'étant pas respectées, l'objectif de l'accessibilité a été jugé non satisfait.

Crans-Montana (K4 Bonne/rapide disponibilité des infrastructures): l'infrastructure «séjour» proposée pour le centre n'est disponible à la location que 9 mois par an. Conformément à la documentation de l'appel à candidature, le CNSN doit être exploitable toute l'année. Sur ce site, il ne serait pas exploitable pendant 3 mois, d'où la mauvaise note attribuée.

Grindelwald et Wildhaus (K1 Garantie d'enneigement): les données d'enneigement communiquées et les informations sur l'altitude des sites candidats ont été vérifiées par l'Institut pour l'étude de la neige et des avalanches de Davos (SLF). Les estimations du SLF et les données corrigées relatives à l'enneigement et à l'altitude ont été intégrées au barème de notation. C'est Wildhaus qui offre la garantie d'enneigement la plus faible pour les «installations de sports de neige» (ski alpin, ski de fond et biathlon) et l'infrastructure «séjour». La note obtenue pour ces deux critères est inférieure à 2. Les «installations de sports de neige» de Grindelwald sont tout juste satisfaisantes (note de 2,14). La note moyenne attribuée pour l'objectif K1 de «garantie d'enneigement» est tout juste insuffisante (1,92). Elle s'explique par le fait que l'infrastructure «séjour» du centre est à basse altitude (note de 1,69).

Lors des réunions des 21/22 octobre 2013 (premier niveau d'évaluation) et des 2/3 décembre 2013, le comité de surveillance du projet a décidé et confirmé que, par souci d'exhaustivité et de transparence, les critères du deuxième niveau seraient éva-

lués pour tous les candidats, y compris les quatre qui, à l'issue de l'évaluation des critères du premier niveau, ont obtenu une note éliminatoire à l'un des objectifs généraux et/ou ne totalisent pas le nombre de points requis (300). Ces quatre candidats (S-chanf, Crans-Montana, Wildhaus et Grindelwald) ne figureront cependant pas dans le classement établi pour le deuxième niveau d'évaluation. L'évaluation des critères du deuxième niveau pour ces candidats sert à l'appréciation des dossiers déposés et à fournir des informations exhaustives aux organes décisionnels. Sur le plan technique, ces dossiers présentent des lacunes eu égard aux critères d'admission au premier niveau d'évaluation.

3.4 Evaluation des critères du deuxième niveau

Les notes attribuées au deuxième niveau d'évaluation se fondent sur les mêmes principes et outils (barème de notation et grille d'évaluation) qu'au premier niveau. Le nombre maximal de points pouvant être attribués reste 500, l'échelle de notation des différents critères étant toujours comprise entre 1 et 5.

3.4.1 Critères du deuxième niveau d'évaluation

Se reporter au chapitre 5, annexe 2 pour connaître la hiérarchisation détaillée des critères (objectifs généraux, critères et sous-critères) et la pondération correspondante. L'une des principales différences avec le premier niveau réside dans le nombre considérablement plus élevé de critères et de sous-critères à évaluer.

Tableau 9: Vue d'ensemble des objectifs et des critères du deuxième niveau d'évaluation

Objec- tif prin- cipal	N°	Ob- jectif géné- ral	Pond.	N°	Critères	Pond.	
Qualité stratégique élevée et haute performance du CNSN	K1	Bonne réponse aux besoins dans le domaine des immeubles et des infrastructures	40%	K1.1	Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les installations de sports de neige (module A: ski, snowboard, ski de fond, biathlon, luge, randonnées en raquettes, excursions à skis, sauvetage, infrastructure du domaine de ski et du domaine de ski de fond)	12%	
				K1.2	Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour l'infrastructure «séjour» existante du centre (module B) Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les bâtiments à construire (infrastructure «séjour» du centre)	12%	
				K1.3	Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour l'infrastructure «sport» existante du centre (module C) Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les bâtiments à construire (infrastructure «sport» du centre)	4%	
				K1.4	Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les possibilités de sports de montagne et de sports de plein air (module D: escalade, VTT, inline et randonnée)	6%	
				K1.5	Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les autres offres de sports et de loisirs (module E: sports de glace, sports aquatiques, entraînement de fitness, autres installations destinées aux sports et loisirs d'été, autres installations de compétition pour l'hiver)	6%	
	K2	Utilisation parcimonieuse des ressources financières	40%	K2.1	Faible investissement de capitaux: • Investissements minimaux dans les immeubles et les infrastructures existants • Investissements minimaux dans les immeubles et les infrastructures à bâtir • Investissements modiques pour l'entretien des immeubles existants et leur réfection de loin en loin • Plan de financement	12%	
				K2.2	Modicité des dépenses courantes: • Faible coût d'exploitation des immeubles existants • Faible coût d'exploitation des immeubles à construire	12%	
				K2.3	Offres de prestations/Utilisation des extérieurs/Offres forfaitaires: • Offres financièrement attrayantes pour les sports d'hiver • Offres financièrement attrayantes pour les sports d'été • Offres forfaitaires à prix attrayants	16%	
	K3	Bonne prise en compte des impératifs politiques	20%	K3.1	Bonne prise en compte des exigences de la Confédération, qui souhaite couvrir avec ses propres immeubles une grande partie de ses besoins en infrastructures	12%	
				K3.2	Bonne prise en compte des exigences d'aménagement du territoire et des exigences environnementales: conservation des monuments historiques et critères écologiques dans le domaine des transports publics, de l'approvisionnement en énergie, du RIE et des mesures spéciales (liste non exhaustive)	4%	
				K3.3	Satisfaction élevée de la population du site candidat et de la région candidate: • Affinité avec le sport et avec les jeunes • Manifestations spontanées et grandes manifestations • Couverture médicale	4%	
	Pondération totale, 2 ^e niveau d'évaluation						100%

3.4.2 Méthode d'évaluation

L'évaluation des critères du deuxième niveau pour les neuf candidats a été réalisée par le groupe faïtier au cours de la première phase du projet. Le groupe faïtier, composé de spécialistes en sports de neige, en immobilier, en bâtiment et en économie, a étudié les dossiers en profondeur et s'est réuni plusieurs fois en vue de l'attribution des notes. Les résultats de l'évaluation provisoire du comité de surveillance du projet ont été présentés et corrigés le 2 décembre 2013. Le comité de surveillance a effectué le classement définitif et a réparti les candidats dans les différentes catégories le 3 décembre 2013.

3.4.3 Ajustement technique des dossiers de candidature (modélisation / comparabilité)

Les ajustements décrits ici influencent surtout l'évaluation de l'objectif K2 du deuxième niveau (utilisation parcimonieuse des ressources financières), mais aussi en partie l'objectif K2 du premier niveau (bonne desserte à l'intérieur du site). Les ajustements techniques effectués en vue d'établir les coûts d'investissement et d'exploitation sont présentés en détail à l'annexe C du dossier d'évaluation. Principaux ajustements effectués dans les dossiers de candidature:

Grindelwald: le domaine skiable du Schilthorn n'a pas été pris en compte pour l'évaluation du module A. Les valeurs relatives à l'infrastructure «séjour» du centre à construire (modules B1 à B9b) sont basées sur nos propres données de référence, l'estimation fournie ayant été jugée trop modeste. La construction de parkings près des lieux d'hébergement a été intégrée aux coûts d'investissement. La salle de sport triple à construire sur le site du Hellbach, comprenant salles de musculation et de grimpe, a été prise en compte. L'acquisition du terrain (actuel minigolf; Hellbach) est comprise dans les coûts d'investissement, tout comme la nouvelle installation de ski à roulettes/biathlon (avec pas de tir).

Davos: la location de l'infrastructure «séjour» (bailleur privé) et la construction d'un nouveau bâtiment par l'OFSPO (pour couvrir les besoins) présentent des risques non négligeables (module B non propriétaire) et ne permettent pas de répondre aux exigences formulées. Le comité a donc privilégié l'hypothèse de l'acquisition de la TSH (infrastructure «séjour», terrain compris) par l'OFSPO pour établir le montant des coûts d'investissement et procéder à l'ajustement technique du dossier. Une rénovation complète de la TSH est requise en vue d'une utilisation de celle-ci pour le CNSN, d'où des coûts d'investissement sensiblement plus élevés que les montants initialement déclarés. Le projet de construction proposé doit être complété par un lieu de restauration et des espaces administratifs. Cela entraîne une augmentation du volume des constructions et une révision à la hausse des coûts d'investissement. Les valeurs relatives à la construction des salles de gymnastique et de musculation sont basées sur nos propres données de référence.

S-chanf: les domaines skiables du Corvatsch (sauf installations de ski acrobatique) et de la Diavolezza n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation du module A. Les pistes du col de la Bernina n'ont pas été prises en compte pour l'évaluation du sous-critère relatif au ski de fond. L'accessibilité de l'infrastructure «séjour» a été optimisée et l'utilisation des immeubles existants réduite. La construction d'un nouveau bâtiment a ainsi été envisagée pour créer la surface d'hébergement manquante à côté des bâtiments existants. Une valeur de référence correspondant à 25% de la valeur de reproduction a été appliquée pour valoriser l'ampleur des travaux de transformation des bâtiments existants et les investissements correspondants. Notre propre valeur de référence a été retenue pour la construction de la salle de sport triple. Cette valeur est supérieure à celle annoncée dans le dossier de candidature. La réalisation d'un pas de tir permanent complétant l'installation de ski à roulettes/biathlon existante a été comptabilisée. Les frais de transfert de la base militaire sur un autre site ont en outre été revus à la hausse et estimés à près de 25 millions de francs.

Lenzerheide: nos propres valeurs de référence ont été retenues pour la construction des infrastructures «séjour» et «sport», l'estimation fournie ayant été jugée trop mo-

deste. Une salle de sport triple avec salles de musculation et de grimpe doit être intégrée au complexe de l'infrastructure «séjour». La rente du droit de superficie a également été prise en compte.

Engelberg: nos propres valeurs de référence ont été retenues pour la construction des infrastructures «séjour» et «sport», l'estimation fournie ayant été jugée trop modeste. L'OFSPO finance la réalisation d'une salle de sport double et 50% de la surface de la salle simple. Cela permet de tenir compte des effets de synergie potentiels de la salle multisports (5 activités). L'acquisition du terrain destiné à accueillir l'infrastructure «séjour» du centre et la construction d'une nouvelle installation de ski à roulettes/biathlon, pas de tir compris, sont également comprises dans les coûts d'investissement.

Wildhaus: les valeurs de référence annoncées dans le dossier pour le projet de construction sont vraisemblables et ont été appliquées pour le calcul des coûts d'investissement. Afin d'assurer la comparabilité des variantes de construction, les coûts d'investissement correspondant aux modules 9a et 9b ont été ajustés à la baisse (et ramenés au niveau des autres candidats). L'acquisition du terrain destiné à accueillir l'infrastructure «séjour» du centre et la construction d'une nouvelle installation de ski à roulettes/biathlon, pas de tir inclus, sont également comprises dans les coûts d'investissement.

Andermatt: le domaine skiable d'Andermatt-Sedrun a été pris en considération pour l'évaluation du module A. Nos propres valeurs de référence ont été retenues pour la transformation et la construction des infrastructures «séjour» et «sport», l'estimation fournie ayant été jugée trop modeste. La salle de sport existante ne satisfait pas aux exigences de l'OFSPO. Il est donc nécessaire de construire une salle triple avec salles de grimpe et de musculation sur le site de la caserne.

Crans-Montana: la piste de ski de fond du glacier de la Plaine Morte a été jugée inadaptée (altitude trop élevée) et n'a pas été prise en compte pour l'évaluation. Les valeurs de référence applicables aux nouvelles constructions ont été appliquées aux travaux de transformation du bâtiment Serenella, dont le financement incombe à l'OFSPO. Les salles de gymnastique simples existantes ne permettent pas de répondre aux exigences formulées. La construction d'une salle de sport triple avec salles de musculation et de grimpe est comprise dans les coûts d'investissement. Le lieu d'implantation de l'infrastructure «sport» n'est pas encore connu. La salle de sport triple est à proximité directe de l'infrastructure «séjour» (zone bâtie). La nouvelle installation de ski à roulettes/biathlon (avec pas de tir) est incluse dans les coûts d'investissement.

Fiesch: les lieux d'hébergement, les surfaces d'exploitation et les locaux administratifs manquants sont valorisés comme des nouvelles constructions et intégrés aux coûts d'investissement. Compte tenu des données disponibles, le coût du transfert n'a pas été calculé (cf. S-chanf). Le coût de l'extension de la salle de sport triple existante et de la réalisation d'un pas de tir permanent pour l'installation de ski à roulettes/biathlon a également été comptabilisé. Les coûts d'exploitation courants qui en découlent pour le modèle de fonctionnement basé sur une «convention de prestations» sont présentés à l'annexe C du dossier d'évaluation.

3.4.4 Résultats de l'évaluation des critères du deuxième niveau

A l'issue de l'évaluation des critères du deuxième niveau, le classement des 9 candidats est le suivant:

Tableau 10: Résultats de l'évaluation des critères du deuxième niveau

Canton/commune	Points	Δ/critères
Canton des Grisons, S-chanf ³	405,81	
Canton des Grisons, Lenzerheide	380,80	0%
Canton d'Uri, Andermatt	355,89	- 6,5%
Canton du Valais, Fiesch	348,22	- 8,6%
Canton d'Obwald, Engelberg	328,75	- 13,7%
Canton de Saint-Gall, Wildhaus ³	316,64	
Canton de Berne, Grindelwald ³	313,66	
Canton des Grisons, Davos	308,88	- 18,9%
Canton du Valais, Crans-Montana ³	261,80	

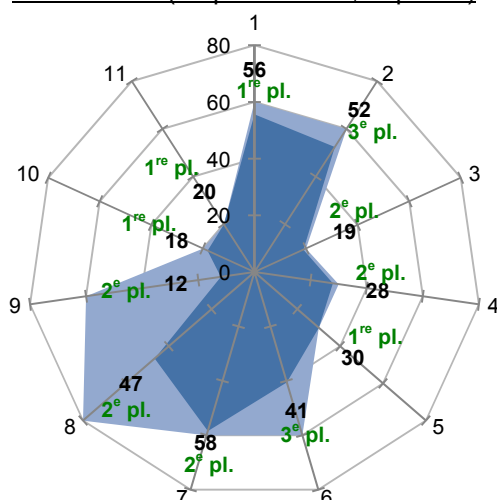
Les résultats individuels obtenus par chaque candidat sont présentés dans un diagramme de Kiviat. La partie en bleu ciel indique le nombre maximal de points pouvant être obtenus pour chaque critère, le bleu foncé correspondant au nombre de points obtenus par le candidat. Le chiffre en vert suivi de la mention «pl.» indique la position du candidat dans le classement pour le critère concerné. Correspondance des 11 axes:

- 1: K 1.1 Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les installations de sports de neige (module A)
- 2: K 1.2 Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour l'infrastructure «séjour» du centre (module B)
- 3: K1.3 Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour l'infrastructure «sport» existante du centre (module C)
- 4: K 1.4 Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les possibilités de sports de montagne et de sports de plein air (module D)
- 5: K 1.5 Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les autres offres de sports et de loisirs (module E)
- 6: K2.1 Faible investissement de capitaux
- 7: K2.2 Modicité des dépenses courantes
- 8: K2.3 Offres de prestations/Utilisation des extérieurs/Offres forfaitaires
- 9: K 3.1 Bonne prise en compte des exigences de la Confédération, qui souhaite couvrir avec ses propres immeubles une grande partie de ses besoins en infrastructures
- 10: K3.2 Bonne prise en compte des exigences d'aménagement du territoire et des exigences environnementales
- 11: K3.3 Satisfaction élevée de la population du site candidat et de la région candidate

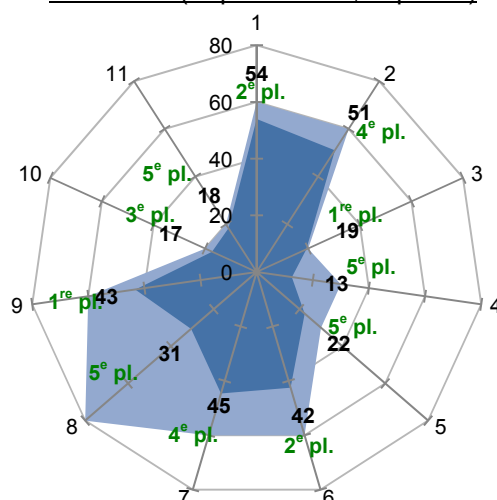
³ S-chanf, Wildhaus, Grindelwald et Crans-Montana ne figurent pas dans le classement. Ils ont obtenu une note inférieure à 2 à l'un des objectifs généraux du premier niveau et/ou ne totalisent pas le nombre minimum de points requis (300) pour ce niveau d'évaluation. Ecart exprimé en pourcentage entre les 9 candidats au deuxième niveau d'évaluation: S-chanf 0%, Lenzerheide - 6,2%, Andermatt - 12,3%, Fiesch - 14,2%, Engelberg - 19%, Wildhaus - 22%, Grindelwald - 22,7%, Davos -23,9%, Crans-Montana - 35,5%.

Figure 7: Notes et points obtenus pour les 11 critères du deuxième niveau

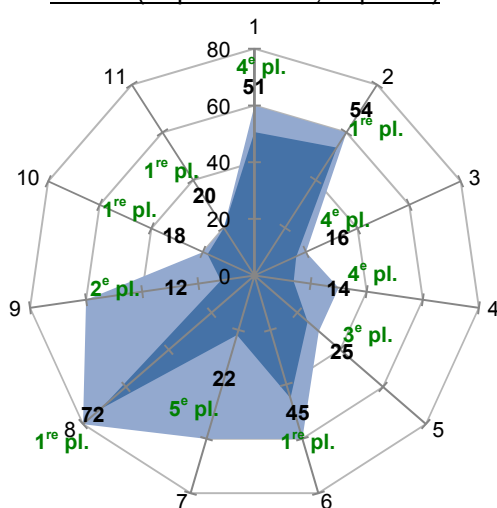
Lenzerheide (1^{re} place – 380,80 points)



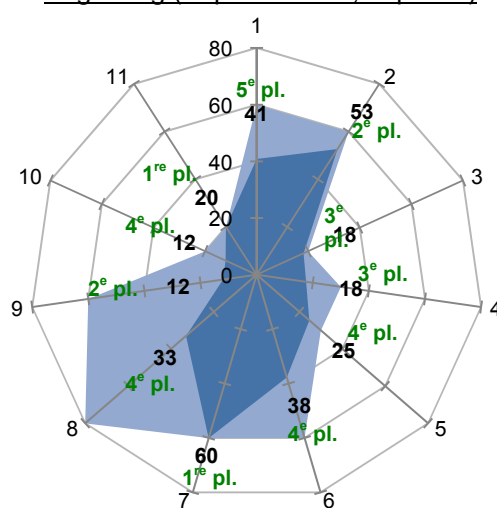
Andermatt (2^e place – 355,89 points)



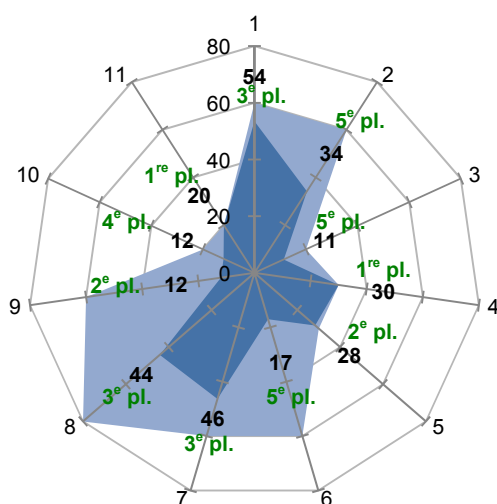
Fiesch (3^e place – 348,22 points)



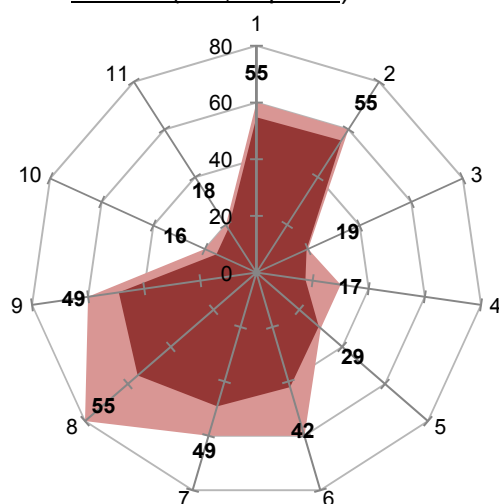
Engelberg (4^e place – 328,75 points)



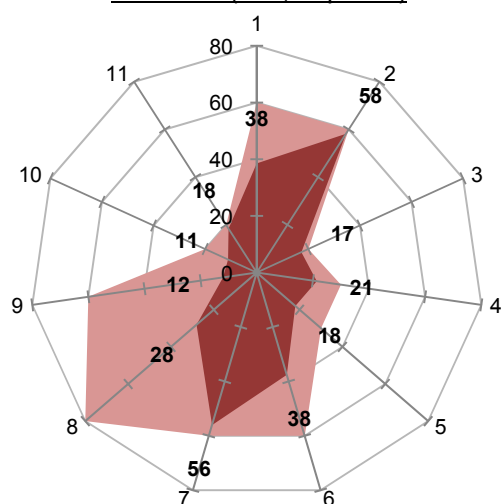
Davos (5^e place – 308,88 points)



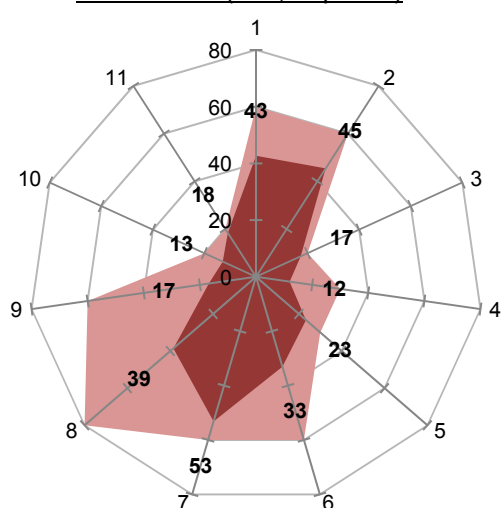
S-chanf (405,81 points)



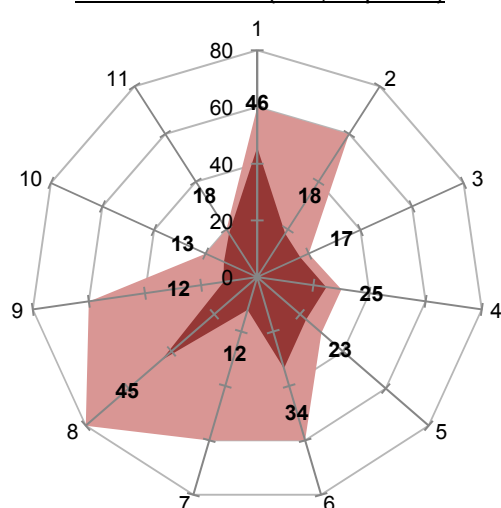
Wildhaus (316,64 points)



Grindelwald (313,66 points)



Crans-Montana (261,80 points)



3.4.4.1 K1 «Bonne réponse aux besoins dans le domaine des immeubles et des infrastructures (modules A à E)» – Pondération: 40%, nombre maximal de points: 200

En vue de l'évaluation de cet objectif, la pondération des critères K1.1 (bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les installations de sports de neige, modules A1 à A8) et K2.2 (bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour l'infrastructure «séjour» existante du centre) est de 12% pour les deux critères (60 points maximum pour chacun des critères). La pondération du critère K1.3 (bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour l'infrastructure «sport» existante du centre) est quant à elle de 4% (20 points maximum). Les critères K1.4 (possibilités de sports de montagne et de plein air) et K1.5 (autres offres de sports et de loisirs) constituent chacun 6% de la note (30 points maximum pour chacun des critères).

K 1.1 «Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les installations de sports de neige»:

Un système de benchmarking a été appliqué pour déterminer la note du critère K1.1. Cinq sites (non candidats) ont servi d'étalon pour établir les valeurs minimales (note de 2) et idéales (note de 5) en vue de l'évaluation de la dénivellation, de la capacité d'accueil et des pistes disponibles. Pour les autres critères, les valeurs minimales (note de 2) et idéales (note de 5) relatives à l'exploitation du CNSN ont été fixées sur la base d'entretiens réalisés avec des spécialistes des sports de neige. Les informations déclarées dans les dossiers de candidature ont été saisies dans le système de benchmarking. En fonction des données fournies, la note a été calculée de façon linéaire pour tous les critères compte tenu des intervalles définis.

La pondération des sous-critères relatifs aux modules de sports d'hiver se présente comme suit: ski alpin et snowboard: 55%; ski de fond: 15%, biathlon et luge: respectivement 5%, patin à glace, randonnée à skis et sauvetage: respectivement 2,5%, infrastructure: 12,5%.

K 1.2 «Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour l'infrastructure «séjour» existante du centre»:

Le critère K1.2 se subdivise en plusieurs sous-critères, dont chacun est pondéré à 25%:

- Programme des locaux/surfaces conforme aux exigences (évaluation quantitative)
- Structure spatiale (évaluation quantitative et qualitative)
- Qualité (évaluation qualitative des éléments suivants: disposition logique, concentration des infrastructures/concept des installations, structure/flexibilité des bâtiments, état/norme énergétique, ampleur des travaux)
- Situation/accessibilité, potentiel de développement (évaluation qualitative)

Un barème de notation a été établi pour tous les modules (hors locaux). La note a été attribuée sur la base des concepts présentés par les candidats et des connaissances des experts du groupe faïtier.

K 1.3 «Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour l'infrastructure «sport» existante du centre»:

Le critère K1.3 (modules C1 à C3) englobe les sous-critères Programme des locaux/surfaces (pondération de 33,3%) et Qualité (66,7%). La note a été attribuée selon les mêmes modalités que pour le critère K1.2. Comme pour le module A (critère K1.1), les sous-critères C4 et C5 ont été jugés sur la base de valeurs minimales et idéales.

K 1.4 «Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les possibilités de sports de montagne et de sports de plein air»:

La pondération des sous-critères du critère K1.4 se présente comme suit: escalade: 30%, VTT: 30%, inline: 20%, randonnée: 20%. Un système de benchmarking définis-

sant les conditions minimales et idéales a été élaboré en vue de l'attribution de la note, basée sur l'offre du candidat.

K 1.5 «Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les autres offres de sports et de loisirs»:

La pondération des sous-critères du critère K1.5 se présente comme suit: patinoire multifonctions et sports aquatiques: respectivement 27,5%, fitness et autres installations pour les sports d'été: respectivement 17,5%, autres installations pour les sports d'hiver: 10% La note a été déterminée par la présence ou l'absence de ces modules complémentaires.

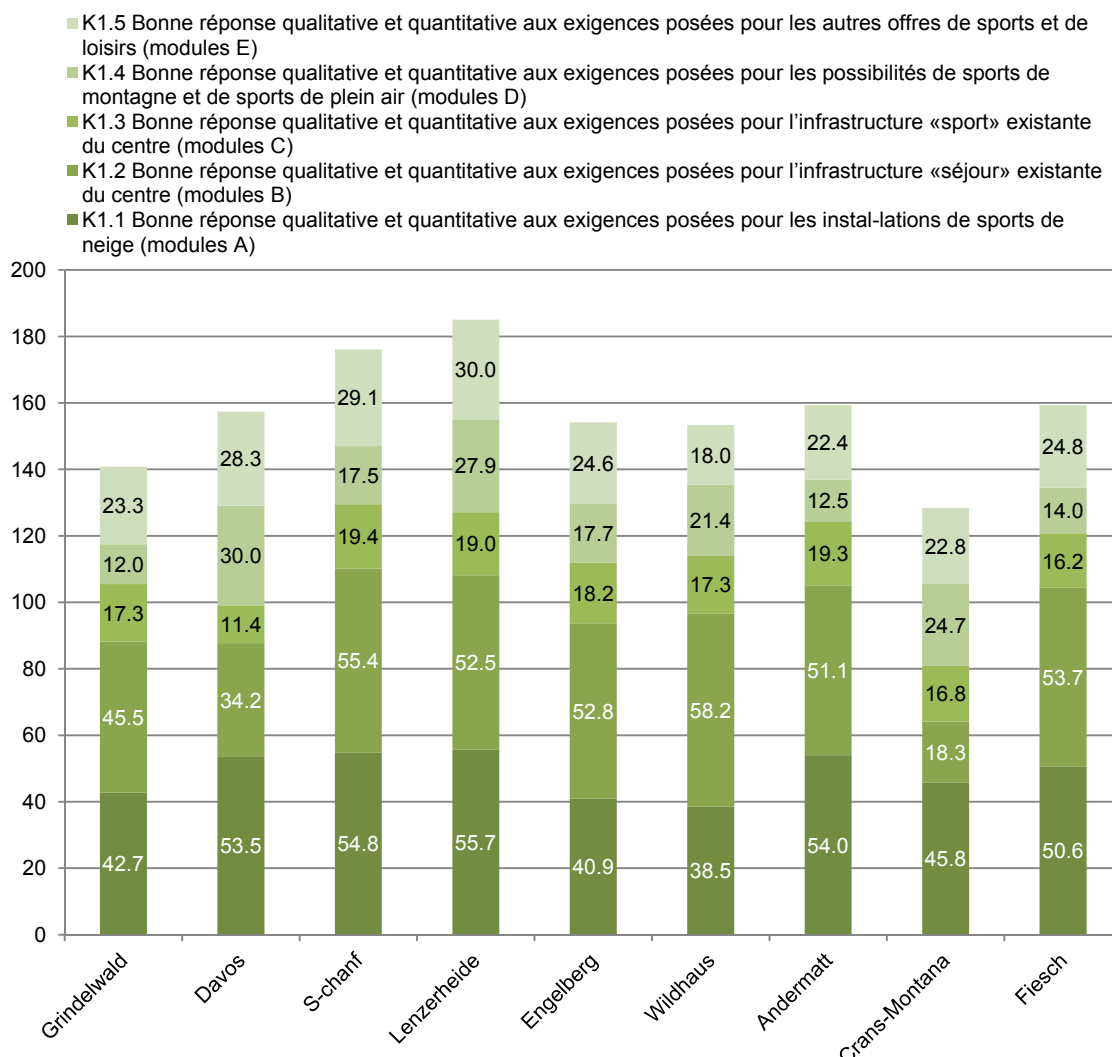
Une vue d'ensemble des critères est fournie au chapitre 5 – annexe 2. Le barème de notation est en outre présenté à l'annexe B du dossier d'évaluation.

Classement établi pour l'objectif K1 portant sur une «bonne réponse aux besoins dans le domaine des immeubles et des infrastructures (modules A à E)»:

Tableau 11: Nombre de points obtenus et classement des candidats suite à l'évaluation des critères de l'objectif K1: «Bonne réponse aux besoins dans le domaine des immeubles et des infrastructures (modules A à E)»

Classement	Canton/commune	Points	Δ/critères
1	Canton des Grisons, Lenzerheide	185,04	0%
	Canton des Grisons, S-chanf	176,07	
2	Canton du Valais, Fiesch	159,33	- 13,9%
3	Canton d'Uri, Andermatt	159,30	- 13,9%
4	Canton des Grisons, Davos	157,40	- 14,9%
5	Canton d'Obwald, Engelberg	154,13	- 16,7%
	Canton de Saint-Gall, Wildhaus	153,36	
	Canton de Berne, Grindelwald	140,79	
	Canton du Valais, Crans-Montana	128,36	

Figure 8: Evaluation de l'objectif K1: «Bonne réponse aux besoins dans le domaine des immeubles et des infrastructures», critères K1.1, K1.2, K1.3, K1.4 et K1.5



Le nombre de points obtenus pour l'ensemble des modules (A à E) varie entre 185,04 (Lenzerheide) et 154,13 (Engelberg, 5^e place), soit un écart de 31 points.

K 1.1 «Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les installations de sports de neige»:

L'évaluation des installations de sports de neige (A1 à A8) place Lenzerheide en tête du classement, avec 55,7 points, devant S-chanf, Andermatt, Davos et Fiesch. L'écart entre ces candidats est très faible (environ 5 points). Ces sites sont ceux qui répondent le mieux aux exigences à remplir en termes d'installations de sports de neige. Crans-Montana totalise 45,8 points, suivi de Grindelwald, Engelberg et Wildhaus, avec 38,5 points. L'écart entre Lenzerheide et Wildhaus est de 17 points. Pour connaître les motifs des écarts observés, se reporter au barème de notation (annexe B). La note est influencée essentiellement par les modules Ski et snowboard et Ski de fond. Pour ces modules, les écarts concernent surtout les pistes d'entraînement et de compétition, les installations de ski acrobatique, les pistes fermées pour les cours ainsi que les pistes éclairées le soir.

K 1.2 «Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour l'infrastructure «séjour» existante du centre»:

C'est Wildhaus qui a été le mieux noté sur ce plan (58,20 points). Le site se distingue des autres candidats qui construisent à neuf l'ensemble de l'infrastructure du centre (Lenzerheide, Engelberg) par le potentiel de développement élevé du complexe proposé. La superficie du terrain dévolu au CNSN sur le site de Wildhaus est considérablement plus grande que celles de Lenzerheide et Engelberg.

Totalisant 55,40 points, S-chanf arrive 2^e. Les surfaces sont entièrement disponibles. La structure spatiale et les bâtiments existants surclassent ceux de Davos, Andermatt et Crans-Montana, mais sont équivalents à ceux du village de vacances de Fiesch. Le potentiel de développement offert par S-chanf (24 ha) est considérable.

Fiesch (53,7 points) pointe en tête du classement reflétant l'évaluation de l'infrastructure «séjour», devant Engelberg (52,8 points), Lenzerheide (52,5 points) et Andermatt (51,1 points). Le programme des locaux est entièrement financé. La structure spatiale et la qualité du village de vacances ne peuvent pas rivaliser avec un projet de nouvelle construction, mais offrent une très bonne réponse aux exigences formulées. Le potentiel de développement est meilleur qu'à Lenzerheide et à Engelberg.

Les projets de construction d'Engelberg et de Lenzerheide couvrent parfaitement les besoins en termes de surfaces. Les bâtiments étant neufs, la structure spatiale et la qualité sont exceptionnelles. L'inconvénient de ces deux projets par rapport à ceux de Wildhaus, S-chanf, Fiesch et Andermatt est leur faible potentiel de développement et l'accès difficile de l'infrastructure «séjour» du centre (Lenzerheide). Fiesch, Engelberg, Lenzerheide et Andermatt, ont obtenu des notes très similaires à l'évaluation de l'infrastructure «séjour» du centre (écart entre la 1^{re} place [Fiesch] et la 4^e place [Andermatt] = 2,6 points).

Ce groupe de candidats est suivi de Grindelwald, avec 45,5 points, moins bien noté pour les raisons suivantes: la surface de terrain disponible pour l'infrastructure «séjour» du centre est très juste. Autrement dit, une fois le CNSN en place, le potentiel de développement sera nul. La structure spatiale et la qualité ne sont pas les mêmes qu'à Wildhaus, Engelberg et Lenzerheide, certains modules de l'infrastructure du centre étant déjà présents.

Classée 5^e, la commune de Davos totalise 34,2 points. 19,5 points séparent Fiesch (1^{re} place) et Davos. Cet écart s'explique essentiellement par les bâtiments existants, qui n'autorisent pas une utilisation optimale de la structure spatiale. Qui plus est, même en cas de rénovation complète des bâtiments, le site ne peut rivaliser avec les candidats qui réalisent une infrastructure entièrement neuve. Autre inconvénient de Davos: l'emplacement de l'infrastructure «séjour» du centre.

Crans-Montana occupe la dernière position du classement, avec 18,3 points. Cela s'explique essentiellement par la disponibilité restreinte des surfaces.

K 1.3 «Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour l'infrastructure «sport» existante du centre»:

C'est S-chanf qui a été le mieux noté sur ce plan (19,4 points). Ce léger avantage sur ses concurrents est dû notamment à l'installation de ski à roulettes existante et au centre dédié à l'entraînement en altitude (altitude au-dessus du niveau de la mer, accessibilité, exigences en termes de programme des locaux).

Avec 19,3 points, Andermatt arrive en tête, devant Lenzerheide (19 points) et Engelberg (18,2 points). Les projets d'Andermatt et de Lenzerheide prévoient des installations neuves pour les modules C1 à C3 et répondent de façon optimale aux exigences quantitatives et qualitatives posées. A Engelberg, la salle de sport et de grimpe a également obtenu la note de 5. Seule la salle de musculation existante a fait légèrement baisser la note (évaluation des aspects liés à la fonctionnalité, à la concentration des installations, au concept, à l'état des équipements et à l'ampleur des travaux à effectuer). L'écart entre ces candidats est dû essentiellement aux installations de ski à roulettes et aux possibilités d'entraînement en altitude.

Le résultat moins probant de Wildhaus (17,3 points) s'explique surtout par la qualité de l'installation de ski à roulettes et des possibilités d'entraînement en altitude. La note de 5 a été attribuée aux salles de sport, de musculation et de grimpe (modules neufs).

Fiesch arrive 4^e, avec 16,2 points. Ce résultat est justifié par la qualité des modules C1 et C3 existants.

Avec 11,4 points, Davos occupe la 5^e place du classement. Malgré la construction d'une nouvelle salle de sport et d'une salle de musculation, le site ne tient pas la

comparaison avec les autres candidats qui construisent ces modules à neuf. Cela s'explique principalement par l'évaluation des facteurs qualitatifs. L'implantation de la salle de sport triple et de la salle de musculation sur le site du gymnase est inappropriée compte tenu de l'espace disponible.

L'écart total tous candidats confondus est de 8 points.

K 1.4 «Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les possibilités de sports de montagne et de sports de plein air»:

Pour ce qui est de ce critère, Davos (30 points) occupe la 1^{re} place du classement, suivi de Lenzerheide (27,94 points).

Crans-Montana et Wildhaus (hors classement) ont obtenu respectivement 24,67 points et 21,38 points.

Engelberg arrive 3^e, avec 17,66 points. S-chanf (hors classement) a obtenu 17,46 points.

Fiesch occupe la 4^e place du classement, avec 13,98 points, suivi par Andermatt, qui totalise 12,53 points. Grindelwald (hors classement) a obtenu 12 points.

La différence entre les candidats classés est de 17,47 points. La barème de notation est décrit à l'annexe B.

K 1.5 «Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les autres offres de sports et de loisirs»:

Sur cette question, Lenzerheide totalise 30 points et occupe la 1^{re} place du classement. S-chanf (hors classement) a obtenu 29,07 points. Avec 28,31 points, Davos arrive 2^e, devant Fiesch (24,80 points) et Engelberg (24,58 points). Grindelwald et Crans-Montana (hors classement), ont obtenu respectivement 23,30 points et 22,82 points. Andermatt arrive 5^e, avec 22,39 points.

Tous candidats confondus, l'écart est de 12 points. Il est ramené à 7,61 points lorsque seuls les candidats figurant au classement sont pris en compte. La barème de notation est décrit à l'annexe B.

Résumons: Lenzerheide arrive en tête du classement au niveau des critères K1.1 (installations de sports de neige) et K1.5 (autres offres de sports et de loisirs). Le site occupe la 2^e position en termes de possibilités de sports de montagne et de plein air (critère K1.4), juste derrière Davos. Pour ce qui est des infrastructures «séjour» et «sport», les résultats obtenus sont comparables à ceux d'Engelberg et d'Andermatt. Par rapport à Lenzerheide, Fiesch (2^e place) fait surtout moins bien au niveau des critères K1.3, K1.4 et K1.5. La 3^e place d'Andermatt est liée essentiellement aux notes inférieures obtenues aux critères K1.4 et K1.5. Les infrastructures «séjour» et «sport» d'Engelberg sont comparables avec celles de Lenzerheide. L'écart entre les notes obtenues est dû aux «installations de sports de neige» (notamment l'offre en ski acrobatique et la qualité du réseau de pistes de ski de fond). Les «possibilités de sports de montagne et de plein air» et les «autres offres de sports et de loisirs» sont moins riches qu'à Lenzerheide. Davos a obtenu les mêmes points que Lenzerheide aux critères K1.1, K1.4 et K1.5. En revanche, contrairement à Lenzerheide, Davos ne tient pas la comparaison avec Engelberg, Fiesch ou Andermatt en termes de satisfaction des critères qualitatifs et quantitatifs relatifs aux infrastructures «séjour» et «sport». Sur le plan qualitatif, ces dernières ont en effet été moins bien notées.

3.4.4.2 K2 «Utilisation parcimonieuse des ressources financières» – Pondération: 40%, nombre maximal de points: 200

La pondération des critères K2.1 (faible investissement de capitaux) et K2.2 (modicité des dépenses courantes) est de respectivement 12%. Un maximum de 60 points peut être obtenu pour ce critère. Le critère K2.3 (offres de prestations/utilisation des extérieurs/offres forfaitaires) est quant à lui pondéré à 16% (maximum de 80 points).

Les valeurs de référence retenues pour l'évaluation des critères K2.1 et K2.2 s'appuient sur les données corrigées du projet et sur des calculs de rentabilité (cf. annexe D) qui s'y rapportent, réalisés par armasuisse Immobilier

Aucun sous-critère n'est associé au critère K2.2. Les coûts d'exploitation courants sont la seule valeur de référence prise en compte pour l'évaluation. Sous-critères du critère K2.1 et pondération correspondante:

- Coûts d'investissement bruts pour les infrastructures «séjour» et «sport» et l'installation de ski à roulettes/biathlon → Pondération de 5,04%, nombre maximum de points: 25,2.
- Coûts d'investissement nets pour les infrastructures «séjour» et «sport» et l'installation de ski à roulettes/biathlon → Pondération de 2,16%, 10,8 points.
- Modèle de financement → Pondération de 4,8%, 24 points

Les investissements nets tiennent compte des garanties de financement données au candidat (par le canton, la commune ou la région) en vue de la réalisation du CNSN.

Sous-critères du critère K2.3 et pondération correspondante:

- Les offres forfaitaires pour les écoliers (transport, prix de groupe pour les forfaits remontées mécaniques et pension complète) sont pondérées à 8%. Le nombre maximal de points pouvant être obtenus pour ce critère est 40.
- La pondération des offres de prestations hivernales destinées aux autres utilisateurs du CNSN est de 1,2%. Le nombre maximal de points pouvant être obtenus pour ce critère est 6.
- La pondération des offres de prestations estivales à tous les utilisateurs du CNSN est de 6,8%. Le nombre maximal de points pouvant être obtenus pour ce critère est 34.

Les coûts d'investissements bruts et nets, les dépenses annuelles courantes et les offres forfaitaires pour les écoliers sont notés de façon linéaire. La note de 5 est attribuée au candidat le moins cher, le site le plus cher obtenant la note de 1. Entre les deux, la note est calculée suivant un principe linéaire. La note relative au modèle de financement tient compte, entre autres, des risques encourus par l'OFSPO.

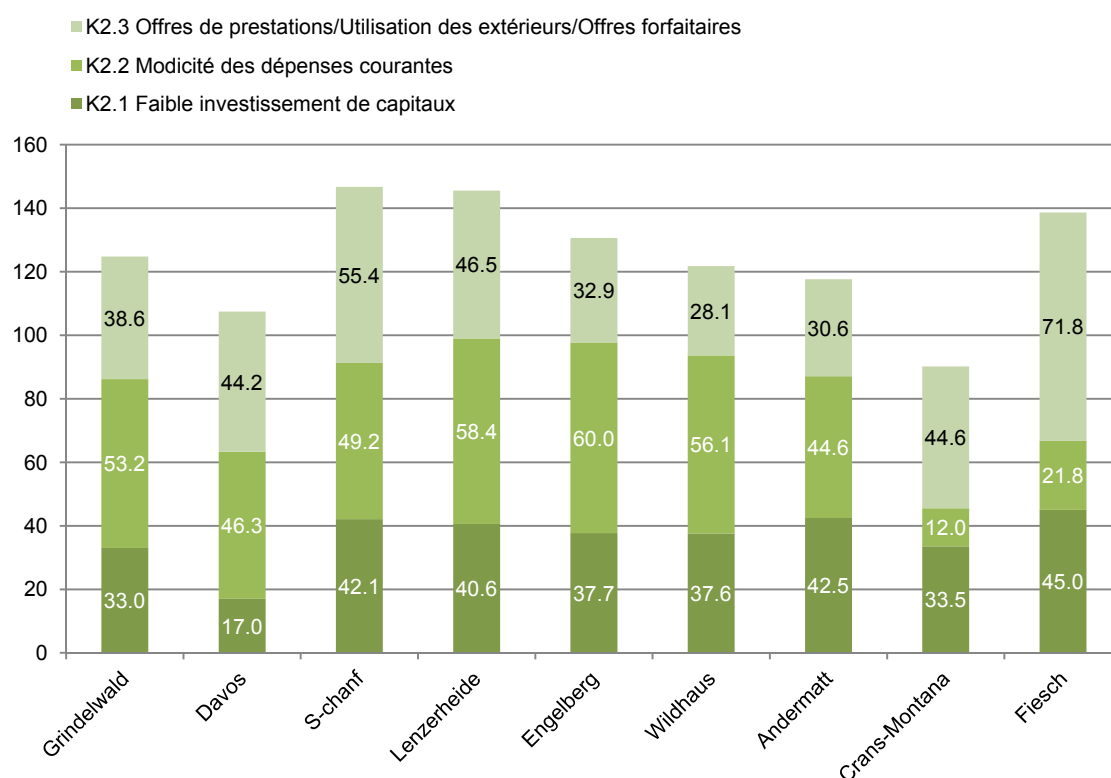
Par opposition aux offres forfaitaires, notées en fonction du coût total effectif, l'évaluation des offres de prestations hivernales et estivales s'appuient sur un système de classement. Les places sont attribuées par module et prix proposé. Le candidat dont l'offre est la plus intéressante arrive en tête. Il est suivi des sites plus chers. En l'absence d'offre pour un module donné (p. ex. pas de patinoire à moins de 30 minutes ou prix non mentionné), un tarif fictif a été calculé. Un classement général a été établi pour les offres de prestations hivernales et estivales en fonction du classement des différents modules. Les notes sont comprises entre 2 et 5.

Classement établi pour l'objectif K2 «Utilisation parcimonieuse des ressources financières»:

Tableau 12: Nombre de points obtenus et classement des candidats suite à l'évaluation des critères de l'objectif K2: «Utilisation parcimonieuse des ressources financières»

Classement	Canton/commune	Points	Δ/critères
	Canton des Grisons, S-chanf	146,72	
1	Canton des Grisons, Lenzerheide	145,54	0%
2	Canton du Valais, Fiesch	138,67	- 4,7%
3	Canton d'Obwald, Engelberg	130,62	- 10,3%
	Canton de Berne, Grindelwald	124,79	
	Canton de Saint-Gall, Wildhaus	121,78	
4	Canton d'Uri, Andermatt	117,64	- 19,2%
5	Canton des Grisons, Davos	107,48	- 26,2%
	Canton du Valais, Crans-Montana	90,15	

Figure 9: Evaluation de l'objectif K2: «Utilisation parcimonieuse des ressources financières», critères K2.1, K2.2 et K2.3



K2.1 «Faible investissement de capitaux»

Après l'ajustement technique des dossiers de candidature, les coûts d'investissement bruts et nets (investissements bruts minorés des garanties de financement données par le canton, la/les commune(s) et la région) se présentent comme suit⁴:

⁴ Liste classée par coûts d'investissement bruts

Tableau 13: Vue d'ensemble des coûts d'investissement bruts et nets dans le CNSN

Canton/commune	Coûts d'investissement bruts	Coûts d'investissement nets
Canton du Valais, Fiesch	CHF 6 006 000,00	CHF 6 006 000,00
Canton du Valais, Crans-Montana	CHF 22 643 000,00	CHF 22 643 000,00
Canton d'Uri, Andermatt	CHF 52 080 000,00	CHF 49 080 000,00
Canton des Grisons, S-chanf	CHF 57 450 000,00	CHF 41 225 000,00
Canton des Grisons, Lenzerheide	CHF 61 018 000,00	CHF 46 018 000,00
Canton de Berne, Grindelwald	CHF 62 671 000,00	CHF 59 011 000,00
Canton d'Obwald, Engelberg	CHF 63 324 000,00	CHF 63 324 000,00
Canton de Saint-Gall, Wildhaus	CHF 76 085 000,00	CHF 39 085 000,00
Canton des Grisons, Davos	CHF 81 911 000,00	CHF 70 231 000,00
Projet de construction de référence ⁵	CHF 79 455 000,00	CHF 79 455 000,00

De façon générale, on distingue 5 catégories pour ce modèle de financement:

Catégorie I – S-chanf, Lenzerheide, Engelberg, Wildhaus, Andermatt: l'ensemble des infrastructures «séjour» et «sport» du centre appartient à la Confédération et est exploité par l'OFSPO. Ces candidats se conforment à cette exigence et ont obtenu la note de 5 compte tenu des faibles risques encourus par la Confédération.

Catégorie II – Grindelwald: la majorité des infrastructures «séjour» et «sport» du centre appartient à la Confédération et est exploitée par l'OFSPO. Seul une faible proportion de modules nécessite des contrats de location/d'utilisation. Ce candidat a obtenu une note de 4.

Catégorie III – Davos: l'infrastructure «séjour» et une partie de l'infrastructure «sport» du centre (salle de sport triple, salle de musculation) appartiennent à la Confédération et sont exploitées par l'OFSPO. L'utilisation des autres installations sportives implique des contrats de location/d'utilisation. Au vu de la complexité des rapports de propriété actuels de la TSH, l'incertitude demeure quant à la possibilité d'une éventuelle acquisition du bien. Par rapport aux deux premières catégories, le modèle de financement et le concept proposés sont beaucoup plus risqués et incertains. Ce candidat a obtenu une note de 2.

Catégorie IV – Fiesch: le village de vacances de Fiesch prévoit de conclure une convention de prestations avec l'OFSPO. La Confédération doit en outre investir près de CHF 6 000 000.- pour les locaux manquants. Le modèle de fonctionnement basé sur une convention de prestations et la réalisation d'investissements simultanés présentent des risques de dépendance aux yeux de la Confédération. Ce candidat a donc obtenu la note de 2.

⁵

Le coût du projet de construction de référence a été calculé par le groupe faitier. Il comprend la construction des modules B1 à B9b et C1 à C4 ainsi que le prix d'acquisition du terrain (CHF 10 360 000,00).

Catégorie V – Crans-Montana: hormis la salle de sport triple à construire (propriété de l'OFSPO), qui comprendra aussi une salle de musculation, l'utilisation des immeubles de l'infrastructure «séjour» implique la conclusion de contrats de location avec plusieurs tiers (ni le canton, ni la commune). Ce modèle présente des risques non négligeables pour l'OFSPO, liés à la durée des baux, aux frais de location, etc. Dans la mesure où les relations avec des partenaires multiples du secteur privé sont complexes et où le déroulement de l'exploitation du CNSN est incertain, ce candidat a obtenu la note de 1.

Sur la base des coûts d'investissement bruts et nets ainsi que du modèle de financement/fonctionnement et de la pondération correspondante, l'évaluation du critère K2.1 (faible investissement de capitaux) se présente comme suit:

Tableau 14: Nombre de points obtenus et classement des candidats suite à l'évaluation du critère K2.1: «Faible investissement de capitaux»

Classement	Canton/commune	Points	Δ/critères
1	Canton du Valais, Fiesch	45,00	0%
2	Canton d'Uri, Andermatt	42,47	- 5,6%
	Canton des Grisons, S-chanf	42,11	
3	Canton des Grisons, Lenzerheide	40,56	- 9,9%
4	Canton d'Obwald, Engelberg	37,70	- 16,2%
	Canton de Saint-Gall, Wildhaus	37,58	
	Canton du Valais, Crans-Montana	33,53	
	Canton de Berne, Grindelwald	33,02	
5	Canton des Grisons, Davos	17,00	- 62,2%

K2.2 «Modicité des dépenses courantes»

Evaluation des dépenses courantes annuelles engagées pour l'exploitation du CNSN:

Tableau 15: Vue d'ensemble des dépenses courantes annuelles relatives au CNSN

Canton/commune	Coûts d'exploitation annuels	Points	Δ/critères
Canton d'Obwald, Engelberg	CHF 1 889 800,00	60,00	0%
Canton des Grisons, Lenzerheide	CHF 1 958 300,00	58,43	- 2,6%
Canton de Saint-Gall, Wildhaus	CHF 2 061 000,00	56,07	
Canton de Berne, Grindelwald	CHF 2 186 500,00	53,19	
Canton des Grisons, S-chanf	CHF 2 361 400,00	49,17	
Canton des Grisons, Davos	CHF 2 486 100,00	46,31	- 22,8%
Canton d'Uri, Andermatt	CHF 2 560 200,00	44,61	- 25,7%
Canton du Valais, Fiesch	CHF 3 552 000,00	21,84	- 65,3%
Canton du Valais, Crans-Montana	CHF 3 980 600,00	12,00	

Les quatre premiers candidats construisent l'infrastructure à neuf. Le niveau des coûts d'exploitation courants est donc plus bas que pour les autres sites. Les coûts d'exploitation de S-chanf, Davos et Andermatt sont plus élevés, le volume existant

étant supérieur aux besoins (frais d'entretien et de rénovation liés à la surface). Les bâtiments anciens génèrent par ailleurs des coûts d'exploitation plus importants. Les frais annuels récurrents de Fiesch et Crans-Montana, qui sont liés au modèle de convention de prestations et de location, sont supérieurs à ceux générés par les immeubles aux mains de la Confédération.

K2.3 «Offres de prestations/Utilisation des extérieurs/Offres forfaitaires»

Prix réels pour les écoliers (offre forfaitaire comprenant une semaine de ski en pension complète):

Tableau 16: Vue d'ensemble du coût total des offres forfaitaires

Canton/commune	Offres forfaitaires par écolier (1 semaine de ski en pension complète)
Canton du Valais, Fiesch	CHF 622.-
Canton des Grisons, Lenzerheide	CHF 830.-
Canton du Valais, Crans-Montana	CHF 841.-
Canton de Berne, Grindelwald	CHF 850.-
Canton des Grisons, S-chanf	CHF 857.-
Canton d'Uri, Andermatt	CHF 866.-
Canton d'Obwald, Engelberg	CHF 892.-
Canton de Saint-Gall, Wildhaus	CHF 901.-
Canton des Grisons, Davos	CHF 929.-

Les offres forfaitaires pour les scolaires sont pondérées à 50%, tout comme les offres de prestations hivernales (15%) et estivales (85%). Pour connaître le mode d'établissement du classement pour chaque module, se reporter au barème de notation à l'annexe B du dossier d'évaluation. Vous trouverez ci-après le classement général établi pour les offres de prestations hivernales et estivales.

Tableau 17: Classement établi pour les offres de prestations hivernales et estivales

Canton/commune	Classement des offres hivernales	Classement des offres estivales	Classement avec pondération (H+E)
Canton des Grisons, S-chanf	1	1	1
Canton des Grisons, Davos	3	2	2,15
Canton du Valais, Fiesch	6	3	3,46
Canton des Grisons, Lenzerheide	2	5	4,54
Canton du Valais, Crans-Montana	9	4	4,77
Canton de Berne, Grindelwald	8	6	6,31
Canton d'Obwald, Engelberg	5	7	6,69
Canton de Saint-Gall, Wildhaus	7	8	7,85
Canton d'Uri, Andermatt	4	9	8,23

En raison du principe retenu pour l'établissement du classement, il n'y a pas de relation linéaire entre les points, sauf pour les offres forfaitaires, qui tiennent compte des prix réels. Par conséquent, l'écart entre les candidats (Δ par rapport à la 1^{re} place) n'est pas représenté, pour ne pas donner une image faussée de la réalité. Classement établi suite à l'évaluation du critère K2.3:

Tableau 18: Nombre de points obtenus et classement des candidats suite à l'évaluation du critère K2.3: «Offres de prestations/Utilisation des extérieurs/Offres forfaitaires»

Classement	Canton/commune	Points
1	Canton du Valais, Fiesch	71,83
	Canton des Grisons, S-chanf	55,43
2	Canton des Grisons, Lenzerheide	46,55
	Canton du Valais, Crans-Montana	44,62
3	Canton des Grisons, Davos	44,17
	Canton de Berne, Grindelwald	38,58
4	Canton d'Obwald, Engelberg	32,92
5	Canton d'Uri, Andermatt	30,56
	Canton de Saint-Gall, Wildhaus	28,13

3.4.4.3 K3 «Bonne prise en compte des impératifs politiques» – Pondération: 20%, nombre maximal de points: 100

Pondération des critères relatifs à cet objectif: K3.1 (bonne prise en compte des exigences de la Confédération, qui souhaite couvrir avec ses propres immeubles une grande partie de ses besoins en infrastructures): 12% (maximum de 60 points); K3.2 (bonne prise en compte des exigences d'aménagement du territoire et des exigences environnementales) et K3.3 (satisfaction élevée de la population du site candidat et de la région candidate): respectivement 4% (20 points maximum pour chaque critère).

Dans le cadre de l'évaluation du critère K3.1, la surface des immeubles aux mains de la Confédération a été comparée à la surface requise pour le CNSN. Seuls Grindelwald (parcelle du DDPS), S-chanf et Andermatt disposent d'immeubles appartenant à la Confédération pour le CNSN. Ces biens couvrent respectivement 10%, 77% et 65% des besoins. Aucun des candidats ne couvre tous les besoins, les manques devant être comblés par des projets de construction. Les notes sont établies de façon linéaire (5 si les besoins sont couverts à 100%, 1 en l'absence d'immeubles de la Confédération).

Le critère K3.2 est associé à 9 sous-critères. La note se fonde sur un système de «feu tricolore». Ont obtenu la note de 5 les candidats qui ont fourni des informations claires sur les 9 sous-critères examinés et donc les projets sont pragmatiques et réalisables. La note de 3 a été attribuée lorsque la démarche est identifiée/une brève description a été fournie/des précisions ont été données lors de la visite sur place. L'absence d'informations sur les sous-critères concernés ou l'insuffisance des concepts proposés entraîne une note de 1.

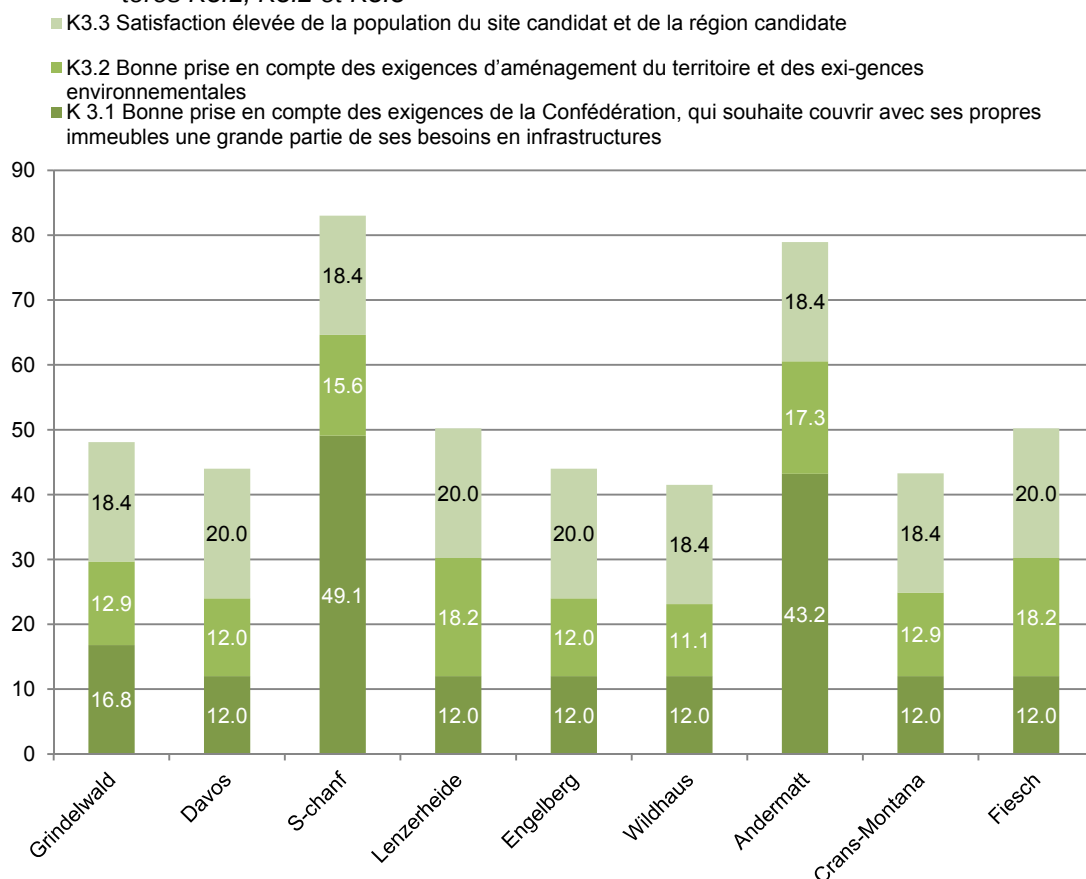
Le critère K3.3 concerne l'affinité avec le CNSN et le sport. Autre aspect évalué: la présence de services de santé sur le site et à moins de 30 minutes. La barème de notation est décrit à l'annexe B du dossier d'évaluation.

Classement établi pour l'objectif K3 «Bonne prise en compte des impératifs politiques»:

Tableau 19: Nombre de points obtenus et classement des candidats suite à l'évaluation des critères de l'objectif K3: «Bonne prise en compte des impératifs politiques»

Classement	Canton/commune	Points	Δ/critères
	Canton des Grisons, S-chanf	83,02	
1	Canton d'Uri, Andermatt	78,95	0%
2	Canton du Valais, Fiesch	50,22	- 36,4%
2	Canton des Grisons, Lenzerheide	50,22	- 36,4%
	Canton de Berne, Grindelwald	48,09	
4	Canton d'Obwald, Engelberg	44,00	- 44,3%
4	Canton des Grisons, Davos	44,00	- 44,3%
	Canton du Valais, Crans-Montana	43,29	
	Canton de Saint-Gall, Wildhaus	41,51	

Figure 10: Evaluation de l'objectif K3: «Bonne prise en compte des impératifs politiques», critères K3.1, K3.2 et K3.3



La note attribuée est déterminée essentiellement par la disponibilité d'immeubles appartenant à la Confédération (S-chanf, Andermatt et Grindelwald). Pour le critère K3.1, les scores varient entre 49,07 points (S-chanf) et 12,00 points (tous les candidats qui ne disposent pas d'immeubles de la Confédération) → Δ de 37 points. Le cri-

tère K3.2 a une faible incidence sur le classement final. Fiesch et Lenzerheide arrivent en tête, avec 18,22 points. Wildhaus affiche le plus mauvais résultat, avec 11,11 points (écart d'env. 7 points). Les mauvaises notes obtenues s'expliquent par des données manquantes dans le dossier de candidature. Le critère K3.3 a lui aussi une faible incidence sur l'évaluation globale de l'objectif K3. Les points obtenus varient entre 20 et 18,40 ($\Delta = 1,6$).

3.5 Evaluation globale

A l'issue de l'évaluation des critères des premier et deuxième niveaux, le classement des 9 candidats est le suivant:

Tableau 20: Résultats de l'évaluation des critères des premier et deuxième niveaux

Canton/commune	Points	Δ/critères
Canton des Grisons, Lenzerheide	774,48	0,0%
Canton d'Uri, commune d'Andermatt	762,04	- 1,6%
Canton des Grisons, S-chanf	735,05	- 5,1%
Canton d'Obwald, Engelberg	675,93	- 12,7%
Canton du Valais, Fiesch	671,58	- 13,3%
Canton des Grisons, Davos	619,71	- 20,0%
Canton de Saint-Gall, Wildhaus	609,13	- 21,3%
Canton de Berne, Grindelwald	588,63	- 24,0%
Canton du Valais, Crans-Montana	568,78	- 26,6%

Les candidats en rouge ne figurent pas dans le classement. Ils ont obtenu une note inférieure à 2 à l'un des objectifs généraux du premier niveau et/ou ne totalisent pas le nombre minimum de points requis (300) pour ce niveau d'évaluation.

Comme le montre le tableau, on distingue quatre catégories de candidats.

Lenzerheide et Andermatt (écart de points de seulement 1,6%) forment la première catégorie. Ces deux candidats ont presque obtenu le même nombre de points et devancent d'environ 10% les sites classés troisième et quatrième.

Engelberg et Fiesch constituent la deuxième catégorie, qui laisse Davos à une distance respectable de 7% (5^e place). La troisième catégorie comprend donc Davos.

La quatrième catégorie comprend S-chanf, Wildhaus, Grindelwald et Crans-Montana. Comme nous l'avons vu, ces candidatures ne remplissent pas les exigences du premier niveau d'évaluation.

Pour chaque candidat, un diagramme de Kiviat présente les points obtenus pour chacun des 18 critères. Les axes 1 à 7 représentent le premier niveau d'évaluation, le deuxième correspondant aux axes 8 à 18. La partie en bleu ciel indique le nombre maximal de points pouvant être obtenus pour chaque critère, le bleu foncé correspondant au nombre de points obtenus par le candidat. Le chiffre en vert suivi de la mention «pl.» indique la position du candidat dans le classement pour le critère concerné. Correspondance des différents axes:

Critères du premier niveau d'évaluation

- 1: K1.1 Garantie d'enneigement de novembre à avril pour les modules A1 à A3 (altitude/épaisseur de la neige)
- 2: K1.2 L'infrastructure «séjour» du centre (module B1) est enneigée (altitude/épaisseur de la neige)
- 3: K2.1 Courts temps de déplacement à l'intérieur de l'infrastructure «séjour» du centre ainsi qu'entre l'infrastructure «séjour» et les «installations de sports de neige»
- 4: K2.2 Courts temps de déplacement à l'intérieur de l'infrastructure «séjour» du centre ainsi qu'entre l'infrastructure «sport» et les «possibilités de sports de montagne et de plein air»
- 5: K3.1 Bonne accessibilité avec les transports publics (TP) dans un cadre de 4 heures, en particulier en hiver

- 6: K3.2 Bonne accessibilité avec le transport individuel motorisé (TIM) dans un cadre de 3 heures, en particulier en hiver
- 7: K4 Bonne/rapide disponibilité des infrastructures au sens: de la proportion élevée d'infrastructures existantes • des projets planifiés/en cours de réalisation • du développement/du potentiel de développement futur

Critères du deuxième niveau d'évaluation

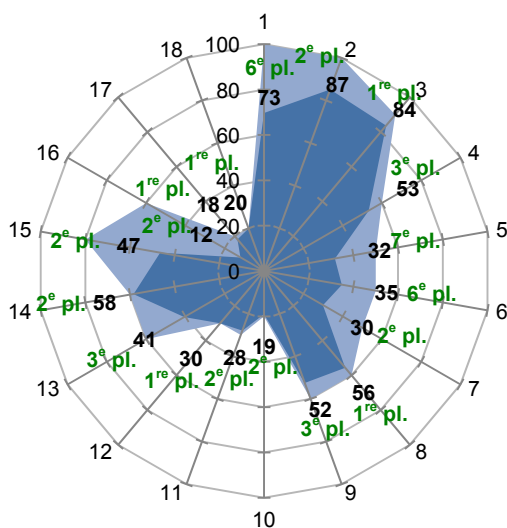
- 8: K 1.1 Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les installations de sports de neige (module A)
- 9: K 1.2 Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour l'infrastructure «séjour» du centre (module B)
- 10: K1.3 Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour l'infrastructure «sport» existante du centre (module C)
- 11: K 1.4 Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les possibilités de sports de montagne et de sports de plein air (module D)
- 12: K 1.5 Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les autres offres de sports et de loisirs (module E)
- 13: K2.1 Faible investissement de capitaux
- 14: K2.2 Modicité des dépenses courantes:
- 15: K2.3 Offres de prestations/Utilisation des extérieurs/Offres forfaitaires
- 16: K 3.1 Bonne prise en compte des exigences de la Confédération, qui souhaite couvrir avec ses propres immeubles une grande partie de ses besoins en infrastructures
- 17: K3.2 Bonne prise en compte des exigences d'aménagement du territoire et des exigences environnementales
- 18: K3.3 Satisfaction élevée de la population du site candidat et de la région candidate

Voici les résultats de l'évaluation des 18 critères des premier et deuxième niveaux:

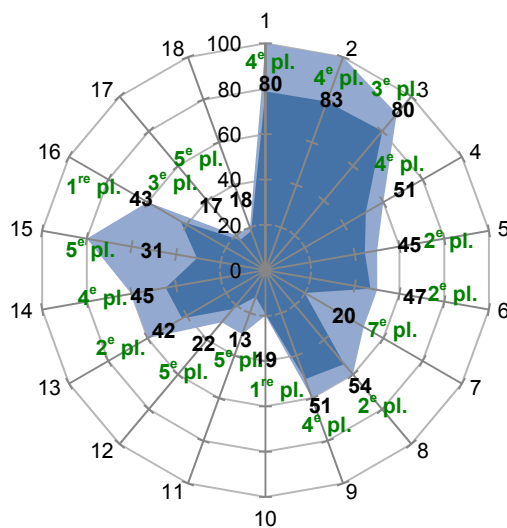
Figure 11: Présentation générale des 9 candidats avec les 18 critères des premier et deuxième niveaux d'évaluation

Candidats de la catégorie I

Lenzerheide (1^{re} place – 774 points)

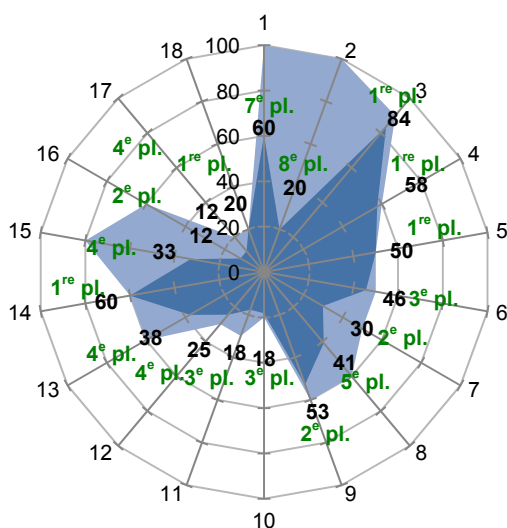


Andermatt (2^e place – 762 points)

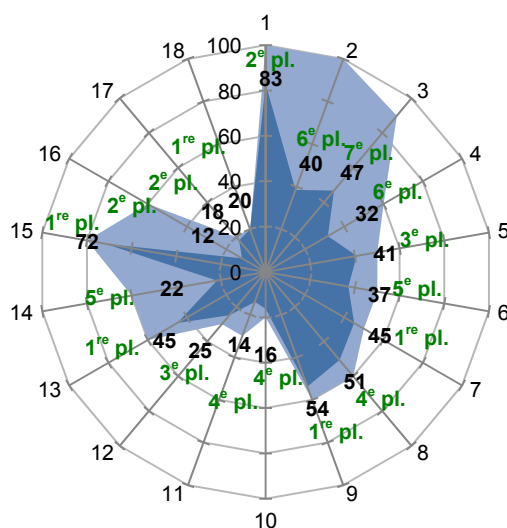


Candidats de la catégorie II

Engelberg (3^e place – 676 points)

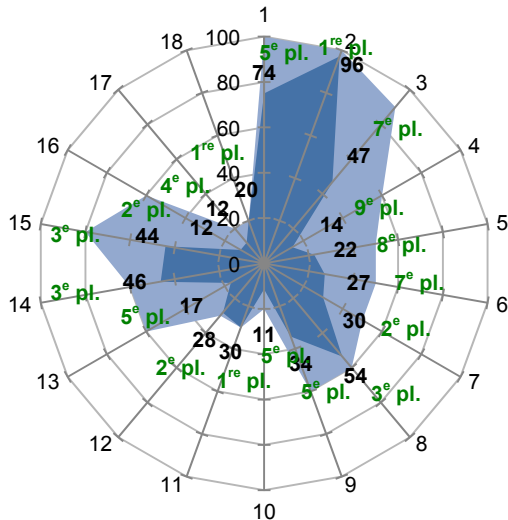


Fiesch (4^e place – 672 points)



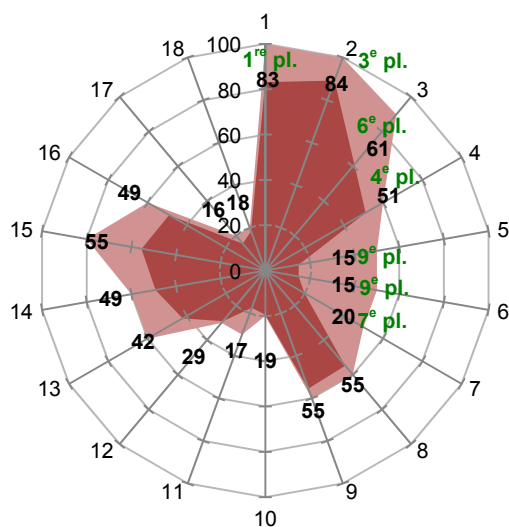
Candidats de la catégorie III

Davos (5^e place – 620 points)

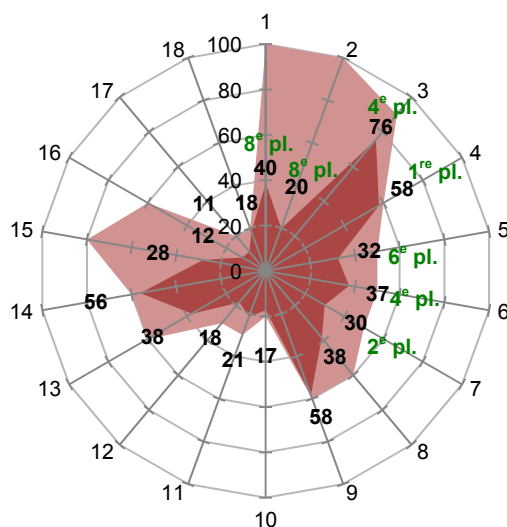


Candidats de la catégorie IV

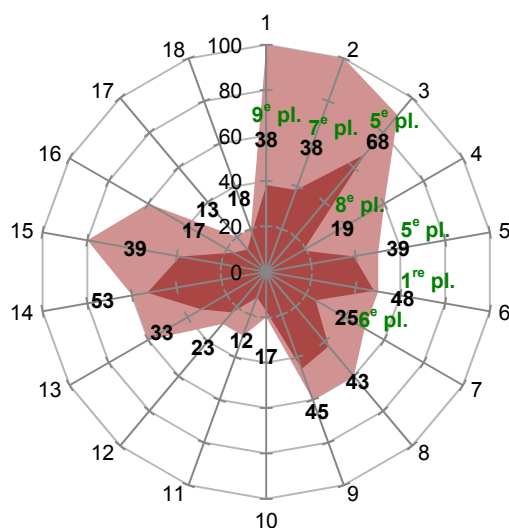
S-chanf (735 points)



Wildhaus (609 points)



Grindelwald (589 points)



Crans-Montana (569 points)

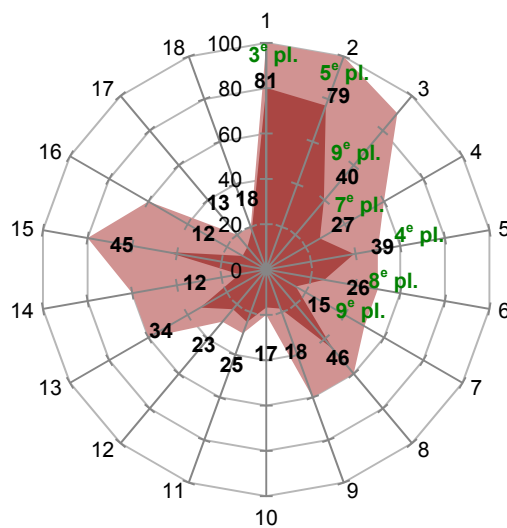


Tableau 21: Evaluation globale des 18 critères des premier et deuxième niveaux

1 ^{er} niveau d'évaluation	Pond.	Grindelwald		Davos		S-chanf		Lenzerheide		Engelberg		Wildhaus		Andermatt		Crans-Montana		Fiesch	
		Note	Points	Note	Points	Note	Points	Note	Points	Note	Points	Note	Points	Note	Points	Note	Points	Note	Points
K1.1 Garantie d'enneigement de novembre à avril pour les modules A1 à A3 (altitude/épaisseur de la neige)	20%	1,91	38,16	3,71	74,24	4,15	82,92	3,66	73,28	3,01	60,26	1,98	39,54	4,00	80,09	4,05	80,92	4,13	82,57
K1.2 L'infrastructure «séjour» du centre (module B1) est enneigée (altitu-de/épaisseur de la neige)	20%	1,92	38,38	4,79	95,88	4,20	84,00	4,35	86,91	1,00	20,00	1,00	20,00	4,17	83,32	3,94	78,75	1,98	39,57
TOTAL K1Garantie d'enneigement	40%	1,91	76,54	4,25	170,12	4,17	166,92	4,00	160,19	2,01	80,26	1,49	59,54	4,09	163,41	3,99	159,66	3,05	122,14
K2.1 Courts temps de déplacement à l'intérieur de l'infrastructure «séjour» du centre ainsi qu'entre l'infrastructure «séjour» et les «installations de sports de neige»	18%	3,75	67,50	2,60	46,80	3,40	61,20	4,65	83,70	4,65	83,70	4,20	75,60	4,45	80,10	2,20	39,60	2,60	46,80
K2.2 Courts temps de déplacement à l'intérieur de l'infrastructure «séjour» du centre ainsi qu'entre l'infrastructure «sport» et les «possibilités de sports de mon-tagne et de plein air»	12%	1,56	18,72	1,20	14,40	4,26	51,12	4,44	53,28	4,80	57,60	4,80	57,60	4,26	51,12	2,28	27,36	2,64	31,68
TOTAL K2 Temps de déplacement	30%	2,87	86,22	2,04	61,20	3,74	112,32	4,57	136,98	4,71	141,30	4,44	133,20	4,37	131,22	2,23	66,96	2,62	78,48
K3.1 Bonne accessibilité avec les transports publics (TP) dans un cadre de 4 heures, en particulier en hiver	10%	3,90	39,04	2,24	22,40	1,50	15,00	3,17	31,72	5,00	50,00	3,24	32,36	4,45	44,52	3,93	39,33	4,08	40,75
K3.2 Bonne accessibilité avec le transport individuel motorisé (TIM) dans un ca-dre de 3 heures, en particulier en hiver	10%	4,82	48,16	2,71	27,11	1,50	15,00	3,48	34,80	4,56	45,63	3,74	37,38	4,70	47,01	2,60	26,03	3,70	36,99
TOTAL K3 Accessibilité	20%	4,36	87,20	2,48	49,51	1,50	30,00	3,33	66,52	4,78	95,63	3,49	69,74	4,58	91,53	3,27	65,36	3,89	77,74
K4 Bonne/rapide disponibilité des infrastructures au sens: de la proportion élevée d'infrastructures existantes • des projets planifiés/en cours de réalisation • du développement/du potentiel de développement futur	10%	2,50	25,00	3,00	30,00	2,00	20,00	3,00	30,00	3,00	30,00	3,00	30,00	2,00	20,00	1,50	15,00	4,50	45,00
TOTAL K4 Disponibilité	10%	2,50	25,00	3,00	30,00	2,00	20,00	3,00	30,00	3,00	30,00	3,00	30,00	2,00	20,00	1,50	15,00	4,50	45,00
Total des points pour le 1 ^{er} niveau d'évaluation	100%	2,75	274,96	3,11	310,83	3,29	329,24	3,94	393,69	3,47	347,18	2,92	292,48	4,06	406,15	3,07	306,98	3,23	323,36

2 ^e niveau d'évaluation	Pond.	Grindelwald		Davos		S-chanf		Lenzerheide		Engelberg		Wildhaus		Andermatt		Crans-Montana		Fiesch	
		Note	Points	Note	Points	Note	Points	Note	Points	Note	Points	Note	Points	Note	Points	Note	Points	Note	Points
K1.1 Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les installations de sports de neige (module A)	12%	3,56	42,73	4,46	53,50	4,56	54,75	4,64	55,67	3,41	40,90	3,21	38,49	4,50	54,02	3,82	45,82	4,22	50,64
K 1.2 Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour l'infrastructure «séjour» du centre (module B)	12%	3,79	45,47	2,85	34,23	4,62	55,40	4,37	52,47	4,40	52,80	4,85	58,20	4,26	51,10	1,53	18,30	4,48	53,72
K1.3 Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour l'infrastructure «sport» du centre (module C)	4%	4,32	17,29	2,84	11,36	4,85	19,39	4,74	18,96	4,55	18,18	4,32	17,28	4,81	19,26	4,19	16,76	4,05	16,19
K 1.4 Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les possibilités de sports de montagne et de sports de plein air (module D)	6%	2,00	12,00	5,00	30,00	2,91	17,46	4,66	27,94	2,94	17,66	3,56	21,38	2,09	12,53	4,11	24,67	2,33	13,98
K 1.5 Bonne réponse qualitative et quantitative aux exigences posées pour les autres offres de sports et de loisirs (module E)	6%	3,88	23,30	4,72	28,31	4,84	29,07	5,00	30,00	4,10	24,58	3,00	18,00	3,73	22,39	3,80	22,82	4,13	24,80
TOTAL K1 Bonne réponse aux besoins dans le domaine des immeubles et des infrastructures (modules A à E)	40%	3,52	140,79	3,93	157,40	4,40	176,07	4,63	185,04	3,85	154,13	3,83	153,36	3,98	159,30	3,21	128,36	3,98	159,33
K2.1 Faible investissement de capitaux	12%	2,75	33,02	1,42	17,00	3,51	42,11	3,38	40,56	3,14	37,70	3,13	37,58	3,54	42,47	2,79	33,53	3,75	45,00
K2.2 Modicité des dépenses courantes	12%	4,43	53,19	3,86	46,31	4,10	49,17	4,87	58,43	5,00	60,00	4,67	56,07	3,72	44,61	1,00	12,00	1,82	21,84
K2.3 Offres de prestations/Utilisation des extérieurs/Offres forfaitaires	16%	2,41	38,58	2,76	44,17	3,46	55,43	2,91	46,55	2,06	32,92	1,76	28,13	1,91	30,56	2,79	44,62	4,49	71,83
TOTAL K2 Utilisation parcimonieuse des ressources financières	40%	3,12	124,79	2,69	107,48	3,67	146,72	3,64	145,54	3,27	130,62	3,04	121,78	2,94	117,64	2,25	90,15	3,47	138,67
K 3.1 Bonne prise en compte des exigences de la Confédération, qui souhaite couvrir avec ses propres immeubles une grande partie de ses besoins en infra-structures	12%	1,40	16,80	1,00	12,00	4,09	49,07	1,00	12,00	1,00	12,00	1,00	12,00	3,60	43,21	1,00	12,00	1,00	12,00
K3.2 Bonne prise en compte des exigences d'aménagement du territoire et des exigences environnementales	4%	3,22	12,89	3,00	12,00	3,89	15,56	4,56	18,22	3,00	12,00	2,78	11,11	4,33	17,33	3,22	12,89	4,56	18,22
K3.3 Satisfaction élevée de la population du site candidat et de la région candidate	4%	4,60	18,40	5,00	20,00	4,60	18,40	5,00	20,00	5,00	20,00	4,60	18,40	4,60	18,40	4,60	18,40	5,00	20,00
TOTAL K3 Bonne prise en compte des impératifs politiques	20%	2,40	48,09	2,20	44,00	4,15	83,02	2,51	50,22	2,20	44,00	2,08	41,51	3,95	78,95	2,16	43,29	2,51	50,22
Total des points pour le 2 ^{er} niveau d'évaluation	100%	3,14	313,66	3,09	308,88	4,06	405,81	3,81	380,80	3,29	328,75	3,17	316,64	3,56	355,89	2,62	261,80	3,48	348,22

Total des points obtenus au 1 ^{er} et au 2 ^e niveaux d'évaluation	200%	2,94	588,63	3,10	619,71	3,68	735,05	3,87	774,48	3,38	675,93	3,05	609,13	3,81	762,04	2,84	568,78	3,36	671,58
---	------	------	--------	------	--------	------	--------	------	--------	------	--------	------	--------	------	--------	------	--------	------	--------

4. Annexe 1 – Exigences, offre et prestations du CNSN

Les exigences auxquelles le CNSN doit idéalement répondre figurent ci-après.

4.1 Vue d'ensemble des modules

Besoins du Centre national de sports de neige CNSN en termes d'infrastructures et de locaux



Module A

Installations de sports de neige

- Ski et snowboard
- Ski de fond
- Biathlon
- Luge
- Randonnées en raquettes
- Excursions à skis
- Sauvetage
- Infrastructure des domaines de ski et de ski de fond (tous les sports)



Module B

Infrastructure «séjour» du centre

- Hébergement
- Restauration
- Loisirs
- Formation
- Médecine / physiothérapie
- Exploitation / administration
- Exploitation / entretien / stockage
- Exploitation accessoire
- Parking



Module C

Infrastructure «sport» du centre

- Salle de sport
- Escalade (en salle)
- Entraînement de la force
- Installation de ski à roulettes / biathlon
- Entraînement en altitude



Module D

Possibilités de sports de montagne et de plein air

- Escalade
- VTT
- Inline
- Randonnée



Module E

Autres offres de sports et de loisirs pour l'hiver et/ou l'été

- Sports de glace
- Sports aquatiques
- Fitness
- Installations pour les sports et les loisirs d'été
- Autres installations de compétition pour l'hiver

4.2 Module A: installations de sports de neige

Utilisation	Type d'installation ou de salle	Nombre	Nb de m2 par salle	Surface en m2 1)	Remarques / Mètres courants
Module A: Installations de sports de neige					Installations/infrastructures de sports de neige existantes et dont l'exploitation est garantie (garantie d'enneigement) de fin novembre à mi- avril
1) Ski et snow board	• Installations de transport (téléskis et arbalètes)				Nombre de remontées et de kilomètres (dépend de la capacité, du réseau de pistes et de la qualité)
	• Pistes marquées et sécurisées pour tous les niveaux de difficulté (bleu, rouge, noir) Pistes principales enneigées entre la semaine 48 et la semaine 18				Difficulté: débutants à chevronnés (dépend de la capacité, du réseau de pistes et de la qualité)
	• Pistes fermées pour les cours et l'enseignement aux débutants (ski et snowboard)	2 à 3			Droit d'exploitation prioritaire
	• Pistes d'entraînement pouvant être fermées de manière ponctuelle ou permanente	2 à 3			Droit d'exploitation prioritaire
	• Piste d'entraînement fermée de manière permanente et équipée d'une installation de chronométrage	1			Droit d'exploitation prioritaire
	• Piste de compétition officiellement homologuée (pour l'entraînement ou la compétition)	1 à 2			Droit d'exploitation prioritaire
	• Installation de skicross et de boardercross (également utilisable pour des courses)	1			Droit d'exploitation prioritaire
	• Snowpark permanent (avec plusieurs «lines», conformément aux directives bpa/SKUS)	1			
	• Halfpipes permanents	1 à 2			
	• Piste éclairée le soir avec remonte-pente pour l'entraînement et les manifestations	1			Entraînement du slalom, slalom parallèle, (entraînement des) sauts
	<i>Facultatif: halfpipe aux dimensions de compétition</i>	1			<i>Cf. module E «Autres offres de sports et de loisirs»</i>
2) Ski de fond	• Piste tracée (classique et skating, pour tous les niveaux de difficulté)				
	• Piste de compétition homologuée et pouvant être fermée (classique et skating)	1			4 à 5 km
	• Piste éclairée (classique et skating)	1			2 à 3 km
	• Zones d'apprentissage (classique avec «cadre suédois» et skating)	2 à 3			
	• Téléski ou arbalètes dans le secteur des pistes de ski de fond	1			
3) Biathlon	• Installation d'entraînement permanente (hiver et été) avec stand de 50 m pour petit calibre équipé de 10 cibles électroniques et d'une installation pour carabines à air comprimé (10 m)	1			Cf. aussi installation de ski à roulettes pour l'été (Module D, chiffre 5) / longueur minimale?
	<i>Facultatif: installation de compétition homologuée</i>	1			<i>Cf. module E «Autres offres de sports et de loisirs»</i>
4) Luge	• Piste de luge; remontée en train ou en téléski				Droit d'exploitation secondaire (7 km)
5) Randonnées en raquettes	• Parcours raquettes	3 à 6			Droit d'exploitation secondaire (5 - 10 km)
6) Excursions à skis	• Plusieurs itinéraires				Droit d'exploitation secondaire
7) Sauvetage	• Installation permanente pour exercices avec DVA	1			Droit d'exploitation secondaire
8) Infrastructure des domaines de ski et de ski de fond (tous les sports)	• Lieux de restauration / Restaurants avec espaces de travail pouvant être réservés et dépôts de matériel pouvant être fermés à clé	par région: 1			Visionnage de vidéos, bureaux de compétition, préparations, etc.
	• Vestiaire et installations sanitaires à proximité des pistes de ski de fond	2 à 4			
	• Dépôt de matériel et local de nettoyage à proximité des pistes de ski de fond	1	100	100	(en premier lieu pour le sport d'élite)

4.3 Module B: infrastructure «séjour» du centre

Utilisation	Type d'installation ou de salle	Nombre	Nb de m2 par salle	Surface en m2 1)	Remarques / Mètres courants
Module B: Infrastructure «séjour» du centre					Complexe de bâtiments aussi compact que possible pouvant être utilisé et exploité par l'OFSPO de la même manière que ses centres de sport de Macolin et de Tenero
1) Hébergement	- Chambres à 1 lit avec installations sanitaires intégrées - Chambres à 2 lits avec installations sanitaires intégrées - Chambres à 6 lits avec installations sanitaires dans le couloir	20 50 55	16 24 48	320 1'200 2'640	
				4'160	Surface totale en m2 (SUP)
2) Restauration	- Cuisine de production (200-550 repas produits en même temps) - Locaux annexes à la cuisine de production (200-550 repas produits en même temps) - Bureau du responsable de la restauration (9m2) - Chambre froide (200-550 repas produits en même temps) - Local de stockage (200-550 repas produits en même temps) - Réfectoire (400 personnes)	1 2 1 1 1	90 9 37 76 600	90 158 18 37 76 600	Divisible
				979	Surface totale en m2 (SUP)
3) Loisirs	- Bar/caféteria - Espace commun (150 m2) - Salle de séjour (25 personnes)	1 3 5	300 150 30	300 450 150	
				900	Surface totale en m2 (SUP)
4) Formation	- Salle de théorie (25 personnes) - Salle de théorie (50 personnes) - Salle de théorie (100 personnes)	5 5 1	40 96 144	200 480 144	Divisible en 2 salles pour 10 personnes Divisible en 2 salles pour 25 personnes Divisible en 2 salles pour 50 personnes
				824	Surface totale en m2 (SUP)
5) Médecine/physiothérapie	- Salle d'attente (6m2) - Salle de physiothérapie (25m2) - Local sanitaire (25m2) - Espace de régénération avec sauna, bains à remous, bassins d'eau froide	1 2 1 1	6 25 25 80	6 50 25 80	Standard pour le sport d'élite
				161	Surface totale en m2 (SUP)
6) Exploitation/administration	- Petit bureau individuel (12m2) - Grand bureau individuel (18m2) - Bureau à plusieurs personnes (plein temps et temps partiel) - Bureau à plusieurs personnes (temps partiel) - Accueil (guichet) - Salle de séance (9 personnes) - Archives (15m2) - Moyens didactiques (20m2) - Vestiaires dames et messieurs (15m2) - Installations sanitaires pour vestiaire (8m2)	2 1 10 10 2 2 2 1 2 2	12 18 9 6 10 22,5 15 20 15 8	24 18 90 60 20 45 30 20 30 16	
				353	Surface totale en m2 (SUP)
7) Exploitation/entretien/stockage	- Atelier - matériel et engins (70m2) - Atelier/entrepôt (125 m2) - Atelier - infrastructure (50m2) - Locaux de séchage (30m2) - Espace de nettoyage - jets (30m2) - Consigne (20m2)	2 2 1 5 1 3	70 125 50 30 30 20	140 250 50 150 30 60	- 165 x grandes consignes de type 1 (env. 100/50/50 cm) - 165 x petites consignes de type 2 (env. 50/30/30 cm)
				680	Surface totale en m2 (SUP)
8) Exploitation accessoire	Notamment installations sanitaires communes / espaces sanitaires et zones d'activité				
9a) Parking	Places de stationnement pour l'exploitation (15m2)	50	15	750	Permanentes et si possible en grande partie couvertes
9b) Parking	Places de stationnement pour les véhicules privés (15m2)	150	15	2250	Disponibles dans la commune (administrées)

4.4 Module C: infrastructure «sport» du centre

Utilisation	Type d'installation ou de salle	Nombre	Nb de m2 par salle	Surface en m2 1)	Remarques / Mètres courants
Module C: Infrastructure «sport» du centre					Installations sportives faisant partie du centre et se situant à proximité immédiate de celui-ci pouvant être utilisées et exploitées par l'OFSPO de la même manière que ses centres de sport de Macolin et de Tignes.
1) Salle de sport	- Salle de sport triple y compris vestiaires, locaux pour le matériel et annexes - Salle de sport divisible (1372 m2) - Hall d'entrée (40 m2) 3 locaux pour engins (de 80 m2 = 240 m2) 6 vestiaires (de 25 m2 = 150 m2) 6 douches avec zone de séchage (de 20 m2 = 120 m2) 1 salle pour les enseignants comprenant douche, toilettes et espace sanitaire (36 m2) 1 toilette / douche (4 m2) 1 bureau pour le concierge (10 m2) 1 local de nettoyage des engins (15 m2) - Toilettes dames (4 W.C., 2 lavabos) - Toilettes messieurs (3 W.C., 4 pissoirs, 2 lavabos)	1		1'987	en m2 (SUP)
2) Escalade (en salle)	Salle d'escalade	1	200	200	Salle d'au moins 9 m de hauteur
3) Entraînement de la force	Salle de musculation	1	300	300	en m2 (SUP)
4) Installation de ski à roulettes/biathlon	Installation permanente de ski à roulettes pour l'été (min. 1 km) avec stand de 50 m pour petit calibre (biathlon) équipé de 10 cibles électroniques et d'une installation pour carabines à air comprimé de 10 m	1	6000	6000	Piste de ski à roulettes (également pour le inline) avec éclairage → Installation pouvant être utilisée comme piste de nuit en hiver) SA en m2
5) Entraînement en altitude	- Possibilités d'hébergement et de restauration pour l'entraînement en altitude (au min. 2000 à 2700 m) 10 chambres individuelles avec installations sanitaires - Possibilités de cuisiner et de se restaurer pour 10 personnes - Accès garanti entre 8h et 18h	1			

1) Surface selon la norme SIA 416 SUP (surface utile principale) ainsi que surface des abords SA en m2 (surface des abords aménagés)

4.5 Module D: possibilités de sports de montagne et de plein air

Utilisation	Type d'installation ou de salle	Nombre	Nb de m2 par salle	Surface en m2 1)	Remarques / Mètres courants
Module D: Possibilités de sports de montagne et de plein air					Itinéraires/chemins rapidement et facilement accessibles dans les environs
1) Escalade	• Via ferrata/jardins d'escalade avec plusieurs itinéraires				Droit d'exploitation secondaire
2) VTT	• Plusieurs itinéraires débutant si possible au centre				Droit d'exploitation secondaire
3) Inline	• Plusieurs itinéraires débutant si possible au centre				Droit d'exploitation secondaire
4) Randonnée	• Plusieurs chemins débutant si possible au centre				Droit d'exploitation secondaire

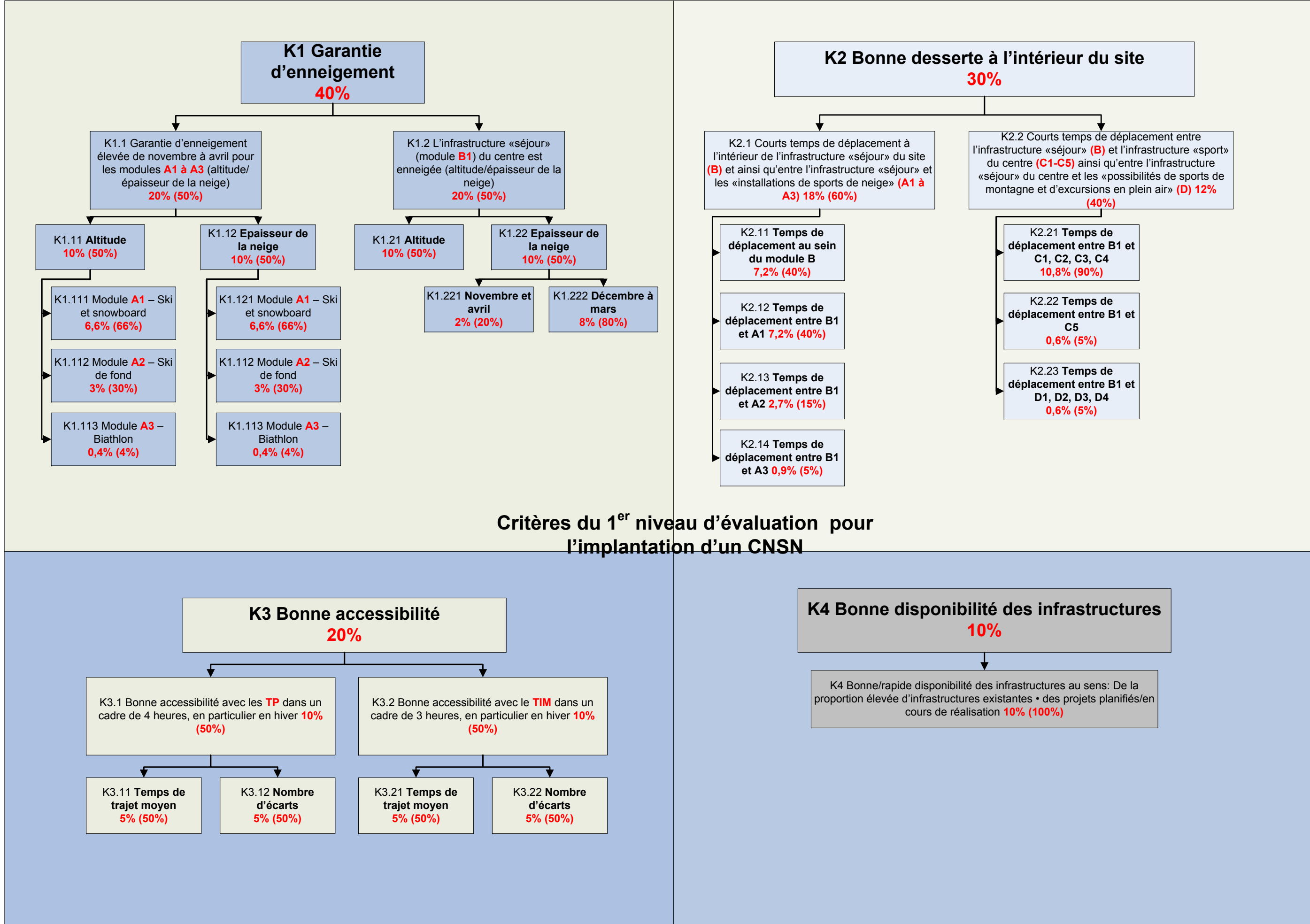
1) Surface selon la norme SIA 416 SUP (surface utile principale) ainsi que surface des abords SA en m2 (surface des abords aménagés)

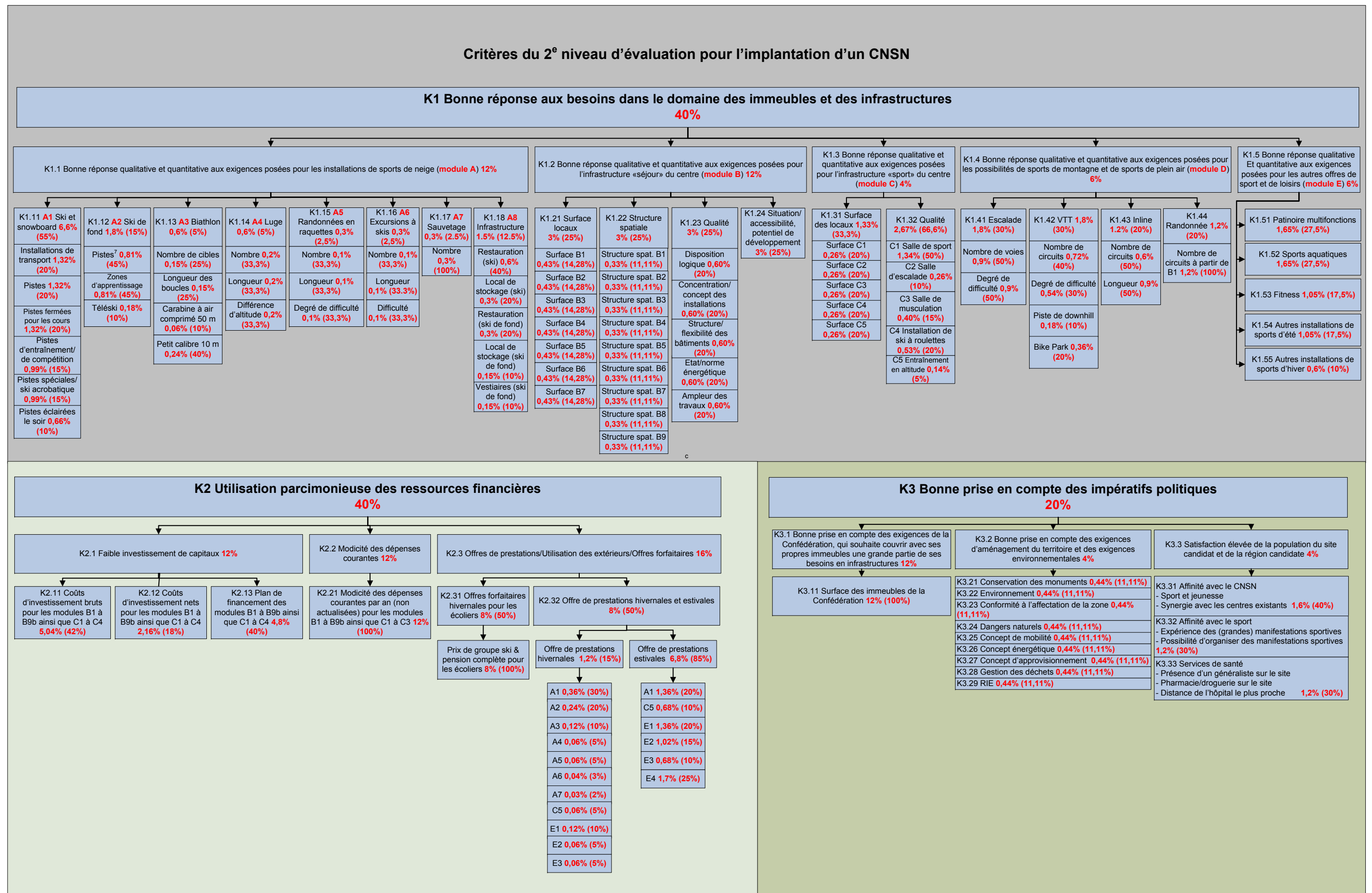
4.6 Module E: autres offres de sports et de loisirs

Module E: Autres offres de sports et de loisirs pour l'hiver et/ou l'été					Offres avec droit d'exploitation secondaire existant si possible déjà dans la commune
1) Sports de glace	• Patinoire multifonctions (hockey, patinage, curling)				Une patinoire également utilisable l'été serait particulièrement intéressante et utile
2) Sports aquatiques	• Piscine couverte (si possible avec bassin de 50 m)				Une piscine couverte serait spécialement utile en hiver
3) Fitness	• Fitness				Un centre ou une salle de fitness constituerait une offre intéressante tant en été qu'en hiver
4) Installations pour les sports et les loisirs d'été	• P. ex. terrain synthétique pour différentes activités • P. ex. skatepark • P. ex. installation de beach-volley • P. ex. place en dur pour différentes activités				Autres offres apportant une plus-value au séjour dans le centre en été
5) Autres installations de compétition pour l'hiver	• P. ex. halfpipe aux dimensions de compétition • P. ex. installation de biathlon homologuée pour la compétition				Autres offres apportant une plus-value au séjour dans le centre en hiver

1) Surface selon la norme SIA 416 SUP (surface utile principale) ainsi que surface des abords SA en m2 (surface des abords aménagés)

5. Annexe 2 – Objectifs généraux, critères, sous-critères et pondération correspondante





6. Annexe 3 – Vue d'ensemble des documents connexes

- A Grille d'évaluation
- B Barème de notation – évaluation détaillée des différents critères
- C Ajustement technique des dossiers de candidature (modélisation des coûts d'investissement et d'exploitation)
- D Calcul de rentabilité
- E Rapport du SLF – Garantie d'enneigement des sites
- F Procès-verbal de l'ouverture des dossiers de candidature
- G Contrôle formel
- H Documentation de l'appel à candidature A à C avec annexes
- IJ Réponses aux questions du 1^{er} et du 2^e cycle
- K Rapports de visite des sites et réponses aux questions posées